**PAROLES ET PRATIQUES SOCIALES**

ii

'

12 Francs

N38

AVRIL-MAI 1984

~~$116~-lMIIMI:.-

Directeur de publication : Philippe Mondolfo

***P.E.P.S.***

***D7DEES, D.F. PAROLES ET DE P****.*

***PEPS est née à l'initiative d'un groupe indépendant de profes­sionnels et d'étudiants rassemblés en association.***

***Les Travailleurs Sociaux s'interrogent souvent sur leurs profes­sions mais leurs propositions sont rarement transcrites, et les répon­ses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.***

***Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.***

***PEPS, un défi !***

***Notre existence et notre participation à la revue se fait moins sur la base d'un accord idéologique que sur la volonté de mettre en place un véritable outil qui bouscule les habitudes.***

***Nous pensons que les spécificités des Travailleurs Sociaux doi­vent s'exprimer dans un même lieu ; nous voulons, avec vous, faire exister une aire de mouvance et surgir autre chose, modifier les manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos for­mations par :***

* ***l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni cons­cience ni force collective.***
* ***l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants poli­tiques, idéologiques et syndicaux.***
* ***la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.***
* ***la mise en place d'une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.***

***Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'enga­ger sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de forma­tion par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.***

**Un moyen efficq,ce d'aid**

**votre revue i *ABONNEZ VOUS***

Abonnements (8 numéros) — Simple : 80 F

— Soutien : 150 F et plus

*Numéro individuel : 12,00 F s majoration 2,00 F pour frais d'envoi.*

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire

stranger : Frais d'envoi Europe : 20 F

Autres pays: 40 F (par avion)

Chèque à l'ordre de PEPS \_

A retourner à Paroles et Pratiques Sociales

1, rue Keller - Paris 75011

en indiquant le numéro de départ de l'abonnement

*(numéros 1 et 2 épuisés).*

NOM Prénom

Adresse : n° rue

Code Postal Localité

Composition :

Anna Livia Plurabclle

119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Conception graphique :
  
Hélène Côté

imprimerie Borromée

9, rue Borromée 75015 Paris

Adresses des Librairies :

Librairie LE TIERS MYTHE
  
21, rue Cujas 75005 Paris

Librairie PARALLELES

4, rue Saint-Honoré 75001 Paris

Librairie PUF

49, boulevard Saint-Michel 75005 Paris

Librairie LA BRECHE

9, rue de Tunis 75009 Paris

Collectifs

Région parisienne :

ouvert à tous, réunions les premiers et

troisièmes samedi du mois de 9h 30 à

12h 30 au 1, rue Keller — Paris Hème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone au : 16.1 - 850.08.14 (Christian).

Région Centre :

' Régine PONCET

12, rue de Challouet
  
10000 TROYES

Correspondants régionaux :

Christian BULART
  
3, rue Alphonse Paillé
  
02200 SOISSONS

Tél. : 16.23. — 59.78.24
  
I.F.E.S. Reims

Pierre DURIEZ

Prévention Sp.

B.P. 1

27240 DAMVILLE

Tél.: 16.32. — 34.40.72

Marie-France DUTHEIL
  
DDASS — 3, rue du Béarn
  
41000 BLOIS

6dith FONTENEAU
  
7, avenue Gambetta

94400 VITRY-SUR-SEINE

Tél.: 682.23.76

Françoise HENNION

C M P - 2, rue Pasteur

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél.: (20) 87.08.58 -- (20) 05.07.00

Dessins :

COTÉ Hélène

GUYENET Maurice
  
LEFILLEUL Dominique
  
PEUREAU Philippe
  
PERRON Dominique

*Reproduction des articles*

*et illustrations autorisée avec*

*mention de leur origine et adresse.*

Tous les articles publiés expriment exclusivement *les opinions de leurs auteurs.*

**EDITORIAL**

Somma;

C'EST LE PRINTEMPS

ACTUALITÉ DU TERRAIN

p. 4 *VOTRE LOGEMENT M'INTÉRESSE*

*L'histoire d'une expulsion en plein hiver sur fond de rénovation-réha­bilitation d'un quartier parisien. Et une interrogation sur logement et travail social.*

p. 5 *OUVERTURE DEL'ANAS ?*

*Un petit groupe interroge l'ANAS sur son avenir : sera-t-elle à la fois*

*lieu de recherches innovantes et instance représentative ?*

p. 6 *LETTRE OUVERTE*

*Sexe, inceste ont manifesté. Contre-manifestation en réponse à Sigala,*

*sur l'affaire du Coral.*

*Ça m'énerve.*

p. 7 QUESTIONNAIRE

*Qui sont le lecteurs de P.E.P.S. ? Un questionnaire à détacher et à*

*nous renvoyer pour mieux répondre à vos attentes.*

*Ça m'énerve (suite).*

DOSSIER

p. 9 *L'ÉCONOMIE SOCIALE :*

*DES TRAVAILLEURS SOCIAUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE.*

* *Compte-rendu de la réunion P.E.P.S. sur l'économie sociale*
* *Repères : — des chiffres et une éthique*
* *Interviews : — Madras, Ader, Eureka*

*— Centre d'Information sur les Innovations Sociales*

* *S.C.O.P. — Innovations*
* *Économie sociale et développement local*
* *Le choc de la crise, le poids du secteur coopératif*
* *En Tunisie, des travailleurs sociaux au coeur de l'économique.*

ECHO DES LUTTES

p. 23 *FRAIS DE DÉPLACEMENT : CONTROLE ET GRIGNOTAGE* Comment, derrière le contrôle des frais de déplacement, on aperçoit la mise sous tutelle du travail social.

ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL : PERSPECTIVES

p. 24 *FORMATION PROFESSIONNELLE*

*Le Comité d'Entente commente et prend position sur le nouveau*

*diplôme d'État des A.S.*

p. 27 LIVRES et REVUES

p. 28 ANNONCES, INFORMATIONS

Le printemps, ce sont de nou­velles énergies à l'oeuvre et les ancien­nes qui reprennent vigueur.

Le Dossier « Économie Sociale » est au coeur de cette dynamique : Recréer un passé artisanal dans ce qu'il peut avoir d'actualisable et réaliser un mode d'insertion au travail plus « éco­logique » ou bien inventer un job new-look à visée performante ou bien, solution fourre-tout face à une muta­tion sociale et économique. Derrière tout cela, la recherche d'un nouveau rapport au travail dans laquelle sont embarqués quelques travailleurs so­ciaux.

Et dans ce numéro les deux axes choisis seront Formation-Information.

Les nouvelles énergies printa­nières, ce sont aussi celles à l'oeuvre dans cette revue : les forces nouvelles qui ont rejoint l'équipe en place et toutes celles qui concourrent à divers titres à faire paraître la revue, tous les deux mois.

Ce mois-ci, c'est également le deuxième printemps de l'Association PEPS, en continuelle évolution. A Bientôt pour son Sème printemps. Bref, la vie continue...

R.G.

INCIDENTS TECHNIQUES N° 7

Plusieurs d'entre vous ont du rece­voir un numéro 7 en partie illisible et mal fabriqué. Eli oui ! l'imprimeur a été défail­lant. Mille excuses de notre part. Mais, rassurez-vous, nous changeons d'imprimerie.

Alors que ceux ou celles qui ont été pris dans la tourmente GUTEMBERG nous écrivent, nous leur enverrons un nouveau numéro 7.

INCIDENTS POSTAUX

Des numéros nous reviennent :

« *Parti sans laisser d'adresse »* ou *«« n'habite plus à l'adresse indiquée».*

Pourtant, les abonnés nous déclarent avoir effectué leur changement d'adresse à la POSTE.

Pour éviter les erreurs P.T.T., en­voyez-nous votre changement d'adresse ; c'est plus sûr et votre revue arrivera plus tôt.

*Actualité du terrain*

SP

V

•W

.

.

J

4

0

O,

CoN~`

,

—

.

.

•.

.

o.N ..\_.• ..........

..

.......

<ON \_ •

*z*

*;*

.

.

.

*''-ii. Si non acceptation de depart — STOP —
  
 ~\_. Exp*uIsïon *sans ménagements ni avertissement — STOP —*

,*:* ~*\_~*•

*.*y..-,

* *,-*. ,.*~~.*>.*.* ,*;*.*~:*.'.*\_~ I* ,

- •

.~\_

.

.,.

.

c,~~ \_..... •- *,*~*:*.w*i.. .*'*,:. Services Sociaux, dc préférence, s'abstenir — STOP — STOP*

\_. .... . *\_ ,............*

*~*

.

*\_*\_

*:.,*

*..*

*.....\_*

*.*.*.*

*..*

*\_..*

*~*

*•*

•

'

.

a*:*N • *.\_.. ...*

O ~

.............

*' 61 «•* ::......... ..

*, ~ :: ~.~ , .: ,\_ -*

*des*

*\_-., 7rneuble en Péril abritant des immigrés \_STOP —*

*.,,,-*

*.1,,*

*b*

*'*

......

:

.

.

.

*~*

*,*

*rb*

*te en*

*i*

*—*

•

~....:.......:. . .41 *... :....Recherche pour Occupation, Quartier GOUTTE D*

*'*

*O*

*R*

*—*

*STOP-*

N

est le télégramme imaginaire

qu'auraient pu recevoir les lo­cataires du 37 rue Polonceau - Paris 18e

SIX HEURES, EN PLEIN HIVER...

Le 7 février 1984, à 6 heures du matin, des locataires en titre (ce ne sont pas des squatters) ont été expulsés sans aucun ménagement par plusieurs centaines de policiers et de CRS : 10 femmes, 23 hommes et 19 enfants se retrouvent à la rue, dans le froid, sans avoir été prévenus, cela au mépris de la loi faisant obligation d'avertir tout locataire de son expulsion.

Une première tentative d'expul­sion, pour motif d'immeuble en péril, en novembre 1983, avait échoué devant la mobilisation des locataires et de plusieurs associations. Pour éviter une situation identique cette fois-ci, la Préfecture n'a pas pris le risque de pré­venir.

QUELQUES PROPOSITIONS...

Le jour-méme : accepter 500 F et disparaître. Mettre les enfants à 4

l'Aide Sociale à l'Enfance, les femmes dans un foyer, les hommes dans un autre.

Quelques jours plus tard : hé­bergement à la Maison de Nanterre, située à l'intérieur d'un hôpital-hos­pice.

Ensuite des propositions en banlieue, parfois éloignée, alors que certains commencent leur travail à 5 ou 6 heures du matin. Et aussi en foyers à Paris, etc...

Actuellement, les familles et autres expulsés « campent » dans une salle paroissiale et dans le local d'une association de quartier.

POLICE CHERCHE LOGEMENT

Que va-t-on faire du 37 Polon­ceau et d'un immeuble adjacent ?

— Reloger un commissariat de Police Judiciaire actuellement logé dans un immeuble en état de péril.

— Installer un Poste de Police et re­loger des Brigades mobiles d'arrondis­sement.

— Créer un foyer d'une cinquantaine

de chambres pour jeunes policiers récemment mutés à Paris.

Une manière pour eux d'appré­cier le Quartier !

UN PROJET DU CONSEIL DE PARIS

Derrière cette expulsion, c'est un vaste projet de rénovation du Quar­tier de la Goutte d'Or. En prévision, la destruction de 11 000 logements dans le quartier Sud.

L'objectif du Conseil de Paris : « Valoriser le quartier en vue d'obtenir une mutation physique et surtout so­ciologique » ; en clair le départ d'une bonne partie de la population actuelle dont 75 % des actifs sont ouvriers ou employés et dont une forte proportion est immigrée.

Projet voté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil municipal, y compris les élus de gauche où figure Lionel Jospin, député de l'arrondisse­ment.

UNE AFFAIRE PARMI D'AUTRES

Cette affaire se situe dans un

les mairies qui veulent loger convena­blement les immigrés et les familles ayant peu de revenus. Quelques offices d'H.L.M. pratiquent les « quotas » et autres « seuils de tolérance ». Pour les immigrés, le droit de vivre en famille, reconnu en principe, est en réalité subordonné à des conditions de loge­ment et de ressources souvent diffici­les à réunir. Avec ces conditions, bien des Français n'auraient pas le droit de, vivre en famille.

Alors, il y a eu, il y aura des milliers de 37 Polonceau.

CRISE DU LOGEMENT ?

Il ne faut pas étre dupe : il y a plus de 9000 logements vides dans le seul quartier de la Goutte d'Or !

QUE FONT LES SERVICES
  
SOCIAUX ?

Le Bureau d'Aide Sociale était prévenu 48 heures à l'avance de cette contexte social et politique caractérisé par la xénophobie et le racisme de cer­taines couches de la population et de représentants politiques. Les faits ne manquent pas. Aujourd'hui rares sont

expulsion. Cela lui a servi a mettre en place les systèmes d'accueil et de relo­gement (!!) surtout pas à prévenir les locataires de l'immeuble concerné. Pas de concertation avec les usagers pour éviter toute mobilisation.

Après l'expulsion, des Assistan­tes Sociales du Secteur ont fait parve­nir une lettre de protestation au Minis­tère des Affaires Sociales — Rappel à l'ordre —. Elles sont menacées de sanc­tions disciplinaires ; des pétitions cir­culent. *.En clair :* vous n'avez pas à prendre position politiquement dans l'exercice de vos fonctions. *Politique­ment, Socialement, Publiquement.* Sans doute le fameux « droit de réserve D.

Ailleurs, Porte de la Villette, dans les foyers-taudis le B.A.S. a coupé depuis Novembre, gaz, électricité, chauffage et refuse toute négociation sur le relogement des résidents, selon ces derniers.

Alors, quelle stratégie les tra­vailleurs sociaux doivent-ils mettre en oeuvre pour intervenir sur le problème du logement ?

COMMENT ?

- Comment exiger la concertation.

avec les partenaires sociaux, politiques et administratifs pour garantir les droits des usagers à un logement décent ? — Comment se rattacher aux luttes existantes et créer des réseaux de soli­darité sur cette question ?

— Comment communiquer le plus lar­gement possible les expériences et initiatives entreprises sur le logement ?

Les conséquences sociales des expulsions, les difficultés à trouver et à obtenir un logement, intéressent au plus haut point les Travailleurs Sociaux. Ils y sont confrontés presque journel­lement dans leurs activités profession­nelles. La réponse, quand elle est pos­sible, c'est très souvent le coup par coup, la démarche individuelle.

Des idées, des propositions, des réalisations, vous en avez plein, alors envoyez-les à PEPS et pourquoi pas dans quelques temps un dossier sur « LOGEMENT et TRAVAIL SOCIAL » dans votre revue ?

Et si vous voulez joindre la

permanence anti-expulsions :

10, rue Affre 75018 Paris.

Rémy GATE

*A.S.*

**Pour des pratiques sociales**

**différentes :**

**l'ouverture de l'AIIAS ?**

83, lors de son con-

grès au Mans, I'ANAS (Association Nationa­le des Assistants Sociaux) a fait part de son souci d'ouverture, de son désir de collaborer avec d'autres associations d'Assistants et de Travailleurs sociaux. Elle envisage une modi­fication des statuts de l'Association.

Une vingtaine de travailleurs sociaux de toutes régions, adhérents ou non à l'ANAS, présents au congrès se sont sentis interpellés. Après un regroupement en décembre 83 à Troyes, ils ont pris contact avec l'ANAS et ies autres travailleurs sociaux. Ils ont organisé la réunion du 10 mars 83 au matin, à Paris, afin de faire le point sur toutes les initiatives locales qui auraient pu naitre après les questions soulevées lors du congrès du Mans.

Au cours de ce rassemblement à Paris, le groupe de quarante travailleurs sociaux, pour la plupart non-adhérents à l'ANAS ont effectué le constat suivant : — Il n'est plus possible actuellement de ne pas reconnaitre le Travail social en tant que globalité. L'action sur le terrain le prouve

**E**n novembre

quotidiennement. Alors, plutôt que de met­tre en avant la spécificité de chaque profes­sion, regardons nos points communs, afin d'inscrire notre pratique dans une dynami­que de rupture et d'innovation.

Le groupe réaffirma alors la néces­sité de rupture avec l'Assistanat et la neutra­lité traditionnelle du service social, pour l'innovation d'un travail social conscienti—sant, créateur de pouvoir, et d'un travail social confronté au politique. D'ailleurs, dans la mutation socio-économique actuel­le, la pratique devra faire interférer l'indi­viduel et le collectif, et dans le cadre de la décentralisation, le professionnel devra savoir proposer et négocier des projets avec le politiq ue.

Afin de mettre en place un tel pro­jet, il apparut nécessaire de trouver un lieu d'expression, de réflexion, de recherche, qui impulse une dynamique offensive. Cette structure pourrait être une instance représentative, un lieu de négociation. Le groupe faisant référence à toutes les tenta­tives de regroupement épuisées, a souhaité utiliser les structures déjà existantes.

Se posèrent alors plusieurs ques­tions : l'ouverture entre travailleurs sociaux

existe de fait, sur le terrain. Comment peut-elle se concrétiser de droit ? L'ANAS, re­présentée par quelques membres du Comité national, perçut bien la demande d'ouver­ture. Les personnes présentes soulignèrent l'importance d'un contact avec d'autres Associations de travailleurs sociaux.

Fut alors décidé qu'un nouveau Comité de Coordination pluriprofessionnel devait continuer à être. Ce comité autono­me restera en liaison avec l'ANAS au niveau national. Les deux filières continuent à impulser le mouvement au niveau local. L'idée de confédération des Associations fut lancée, ainsi que celle d'une réflexion tour­nant autour de « la place actuelle des Tra­vailleurs sociaux dans le travail social, face au politique, aux autres partenaires, aux usagers » (tout cela faisant aussi référence à la Décentralisation).

Un nouveau rendez-vous fut pris pour le 16 juin 1984 à Paris (École Normale Sociale, 2, rue de Torcy 75018 Paris - Métro Marx Dormoy) de 9h 30 à 13h, afin de re­faire le point sur l'élargissement du mouve­ment, et la concrétisation éventuelle du projet d'ouverture de l'ANAS.

B. GERENTON

*Lettre ouverte*

**Lettre** à

**Claude Sigaîa..**

*L'affaire du Coral par son développement et notamment par les questions qu'elle a soulevées au sein du petit monde du champ social, méritait à un certain moment d'être clarifiée. Tout du moins nous aurions pu souhaiter un éclaircissement quant à son objet et à propos des raisons de son apparition.*

Imaginez une pizzeria dans un quartier chic qui applique une politique choc !

Un homme qui travaille depuis six ans comme plongeur avec une feuille de paie de 3 *555* F net par mois pour lui et sa famille.

Et puis les congés payés, cinq se­maines réglementaires à prendre, quand le patron ferme le restaurant c'est-à-dire du 31 janvier au 5 mars, pas avant ni après.

Seulement voilà, ces congés pris en février ne seront payés qu'à partir du... 31 mai !!

Merci patron et bonnes vacances, un plongeur ça vit d'amour... et d'eau fraîche.

JUSTICE « EXPEDITWVE »

Il était une fois une ado de 15 ans qui avait piqué dans un supermarché une paire de chaussures.

Prise sur le fait, la voilà condamnée *un an et demi après* cet acte délictueux à un mois de prison ferme.

La jeune qui a maintenant 17 ans et une vie de tribulations derrière elle est ac­tuellement engagée dans un processus de réinsertion.

Une sanction un an et demi après les faits n'a non seulement aucun sens mais peut même conduire à un désastre pour quelqu'un qui a considérablement évolué depuis !

Foutez donc une claque à un gamin trois semaines après qu'il a fait une connerie. Ça m'énerve, ça m'énerve !

HUISSIER RACKETTEUR

Imaginez cette fois-ci une femme abandonnée par son mari avec ses quatre enfants.

Madame fait les démarches néces­saires au mois d'août auprès d'un cabinet d'huissier pour qu'il y ait versement d'une pension alimentaire par saisie-arrêt sur le salaire de Monsieur.

On lui répond que le cabinet va faire le nécessaire.

Sept mois après, rien n'est fait, Madame survit avec des secours, la personne du cabinet d'huissier qui doit s'occuper du problème est... malade, personne pour la remplacer.

Toujours le « on va faire le néces­saire », La famille peut crever, les Huissiers, si rapides à emmerder le peuple sont lents à le satisfaire.

JIM TONIC ACID

ÇA M'ENERVE

Comme dans de nombreux départe­ments, en Seine-St-Denis, la rigueur budgé­taire est *à* l'ordre du jour.

Pourquoi pas ? Même si cela est quelquefois difficile à supporter !...

Pourtant certains budgets sont peut-être élastiques, si l'on en croit ce qui se pas­se à la DDASS 93 et plus précisément dans le cadre de l'ouverture d'un foyer.

Chronologiquement, voici les faits

RIEN de tout cela dans l'article du numéro 7 de PEPS. Simplement un titre accrocheur et astucieusement, on choisi de parler de l'affaire dans un langage intellectuel vide de sens, plutôt que d'aborder concrètement le problè­me.

Il est regrettable de refuser la clarification que tout débat réclame, et particulièrement quand celui-ci a généré les plus vives passions et accusa­tions.

Certains appellent cela une fuite...

L'analyse de type symbolique sur la dynamique qu'a connue l'affai­re du Coral est tout à fait intéressante. Mais pourquoi vouloir changer de cadre et ne pas vouloir apparemment répon­dre aux accusateurs sur le contenu. Sigala est entré en prison il en est aussi sorti, mais peu de gens ont vraiment compris quelque chose.., Par ailleurs, qu'en est-il aujourd'hui réellement, de tout cela ?!! Cette façon de situer vo­lontairement le débat à deux niveaux quasiment parallèles, encourage et as­sure la permanence de certaines criti­ques formulées à l'encontre du Coral, du CRA et plus généralement des lieux de vie.

Ceci est tout à fait regrettable, car il faudrait bien savoir que l'on peut parler des lieux de vie autrement qu'au travers de l'image du personnage de 6

Sigala.

Ainsi et toujours dans le même sens il me paraît un peu trop facile de rejeter systématiquement toute recon­naissance même si elle passe par un repère commun institutionnel repré­senté ici par la circulaire de Georgina Dufoix.

Il n'y a pas de société sans règles de vie, que certains appellent lois, pen­dant que d'autres en bénéficient sans en connaître le nom. La volonté sincère d'une insertion dans un processus social et convivial, passe par l'acceptation de ces principes qui donnent naissance ainsi au « faire et à l'agir », issus eux-mêmes de l'éros et donc de la vie. Dans ce schéma précisément on peut parler de « vivre avec » et pourquoi pas de rejet de « l'autre ». Non ! Un projet, une loi ne sont pas par essence porteurs de mort. Ne pas en avoir bien au con­traire, n'est-ce pas inscrire les lieux de vie dans un processus mortifère ?

Permettre à ceux qui n'ont pu se négocier une place, de se la trouver à l'intérieur de la mouvance sociale, demande il est vrai beaucoup d'énergie et de créativité. *Pourtant* c'est là uni­quement et non pas dans un « ailleurs » déconnecté que se situe « le lieu de vie ».

Jean-Baptiste CARTONE

**Ça rut'enerve**

**CONTES IMMORAUX**

MERCI PATRON

*1? sel.,.*

l av *ce*t,~e

4el

el'~titç1V ..\_ 'c`

*4 \* poss*é*der une image plus précise de vos attentes et préoccupations, nous vous*

*00.0 proposons de répondre à ce questionnaire.*

*Son analyse favorisera certainement la poursuite de nos intérêts communs : améliorer le contenu et la qualité de votre revue, la revue de tous les travailleurs sociaux...*

*Vous l'avez compris, votre réponse conditionnera et déterminera l'évolution future de la revue.*

•

* **COMMENT AVEZ-VOUS CONNU PEPS** *(cocher la case correspondante)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Publicité * Amis * Sur votre lieu d'activité : * Dans une librairie * Au cours de réunions, colloques * Autres (précisez) | École **❑** Travail ❑ | |
|  |  |

* **DIREZ-VOUS DE PEPS :** *(cocher la case correspondante)*
* C'est une revue de plus ❑
* Enfin une initiative heureuse ❑

— Qu'il crève ❑

* Qu'il se développe ❑

— Je m'en fiche ❑

* **PENSEZ-VOUS QUE PEPS SOIT DIFFÉRENTE DES AUTRES REVUES DU CHAMP SOCIAL ?**
* OUI ❑
* NON ❑
* Pourquoi ?
* **A VOTRE AVIS, PEPS EST DIFFUSÉE :**
* Nationalement ❑
* Dans certaines régions ❑
* Intemationalement ❑
* **UN RYTHME DE PARUTION TOUS LES DEUX MOIS EST-IL :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| — Suffisant D  — Insuffisant  — Trop élevé  **e A VOTRE AVIS, LA REVUE PEPS EST-ELLE :**  OUI En partie | | | NON | Ne sais pas |
| — Subventionnée | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ |
| — Réalisée par des journalistes  professionnels | ❑ | ❑ | ❑ | D |
| — Une revue dans laquelle tous  les T.S. peuvent écrire | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ |
| — Réalisée par des T.S. | ❑ | ❑ | ❑ | D |
| Une revue *au ras des pâquerettes.* | D | ❑ | ❑ | D |
| — Une revue où toutes les idées  peuvent s'exprimer | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ |
| — Un outil pour le travail social .. . (expliquez votre réponse) | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ |
| — Une revue intellectuelle  (expliquez votre réponse) | ❑ | ❑ | D | D |

***PEPS*** *a pour fonction de développer un espace privilégié*

*de communication entre tous les secteurs du travail social.*

*Afin de mieux vous connattre, « chers lecteurs », et notamment de*

Q**testionnair**o ç

**ÇA M'ÉNERVE :** suite —

et ainsi une petite idée des dépenses engagées.

* le 1/09/83 : un éducateur chef est em­bauché
* le 1/12/83 : soit 3 mois plus tard, un éducateur spécialisé est embauché alors que l'équipe prévue serait de 7 éducateurs.

Début janvier 1984, un autre, début mars, un troisième et selon les dernières in­formations, un quatrième est prévu fin mars 1984 (Ouf !...).

Tout ce petit monde évidemment est rémunéré dans l'objectif (mais pour quand ?) d'assurer l'accueil d'adolescents.

Comment peut-on expliquer l'im­possibilité, pour une DDASS d'embaucher 7 éducateurs (alors qu'en sept mois il n'y en a eu que 4)?

N'y a-t-il aucun éducateur au chô­mage ?

Comment justifier par ailleurs, la rémunération du personnel quand celui-ci n'assure aucun des services prévus. En effet, les éducateurs embauchés attendent tout simplement l'ouverture du foyer et l'arrivée de leurs nouveaux collègues, tout en béné­ficiant d'une rémunération régulière à taux plein !...

Albert PERVER

Avec la décentralisation, l'ac­tion sociale va être redéfinie à tous les niveaux : national, régional et local.

Qu'adviendra-t-il du Travail so­cial tel que veulent le promouvoir les Travailleurs sociaux ?

Ceux-ci pourront-ils ou devront-ils être les porte-parole des populations ou, avant tout, les exécutants de politi­ques sociales très diverses ?

Face aux employeurs/élus, quel­les alliances, compromissions, négocia­tions seront-ils amenés à faire ? Quelle sera en fin de compte, leur marge de manoeuvre ?

Les Travailleurs sociaux face à toutes ces perspectives de mutation, de régression, d'éclatement du Travail social seront finalement confrontés à la question de leur fonction/statut.

PEPS a mis en place un groupe de travail et de réflexion sur ce sujet auquel participent des travailleurs so­ciaux de formations et d'horizons di­vers. Ce groupe appelle vos réflexions et vos expériences vécues sur ce sujet dans le but de contribuer à enrichir un dossier sur ce thème et qui paraî­trait dans le numéro de la rentrée (numéro 10 — août/septembre) avec l'objectif à moyen terme de débou­cher sur un rassemblement sur ce thème.

Adressez donc vos contribu­tions ou contactez le journal à l'adres­se suivante :

PEPS 1, rue Keller 75011 Paris

***Questionnaire***

PEPS... PEPS... PEPS... PEPS... PEPS...
  
**PARTICIPEZ
  
AU
  
PHENOMENE
  
QUI REMUE
  
*Le champ social...***

*c'est facile*

*contactez-nous...*

PEPS... PEPS... PEPS... PEPS... PEPS...

6 /

***I • v***

***1 .***

Nous vous signalons l'ouverture d'une structure d'accueil pour adolescents (6 à 8 entre 14 et 20 ans), qui se situe dans un créneau de prise en charge intéressant et surtout peu répandu...

Les problèmes des pensionnaires pourront être de l'ordre de la toxicomanie, de la délinquance grave, voire à la frontière de la maladie mentale.

Le placement pourra faire suite *à* une situation désespérée et être défini com­me celui de la dernière chance.

La durée du séjour est variable mais sera vraisemblablement au minimum de 6 mois.

Le responsable, M. Lionnet, a une formation d'éducateur spécialisé et asseoit cette initiative sur de nombreuses expérien­ces dans le domaine de l'accueil et de la prévention spécialisée.

Pour tout contact :

M. Jean-Louis LIONNET

« Pra Barnier »

Saint-Eble

43300 LANGEAC

REUNION DEBAT

Le samedi 28 avril 1984 à 10h 30. Sur le

*thème CoordinationslCirconscriptions quel*

*avenir ?* organisée par l'Association :

« Paroles et Pratiques Sociales »

1, rue Keller 75011 Paris

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| — Une revue ringarde | **❑** | **❑** | ❑ | ❑ |
| (expliquez votre réponse) |  |  |  |  |
| — Un projet pas clair | ❑ | **❑** | **❑** | **❑** |
| (expliquez votre réponse) |  |  |  |  |

* **COMMENT TROUVEZ-VOUS LA QUALITÉ DE LA REVUE ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Bonne Moyenne | | Nulle |
| — Sur le plan de la présentation | ❑ | **❑** | **❑** |
| — Sur le plan des articles | ❑ | ❑ | **❑** |
| — Sur le plan des illustrations | ❑ | **❑** | **❑** |

* **QUELS THEMES AIMIERIEZ-VOUS VOIR ABORDES DANS LA REVUE :**
* **QUELLES RUBRIQUES SOUHAITERIEZ-VOUS TROUVER OU VOIR DÉVELOPPÉES:**

**QU'AURIEZ-VOUS ENVIE DE DIRE AUX PERSONNES QUI RÉALISENT PEPS :**

* **SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR :**
* Diffuser et vendre PEPS autour de vous
* Créer ou collaborer à un collectif dont le rôle serait d'animer localement ou régionalement des réunions-débats, de contribuer à la diffusion et à la rédaction des dossiers, d'avoir des initiatives sur le terrain... .

— Etre correspondant local, avec tâches de diffusion, d'information, au moyen d'articles sur ce qui se passe dans yotre région, votre lieu de travail ou de

formation

* Participer à des dossiers
* Participer à l'organisation des réunions-débats

ouvertes sur les thèmes définis en commun

* Soutenir en vous mettant à la disposition des

collectifs existants sur votre région

* Prendre contact avec un collectif régional ou d'autres lecteurs de votre région pour voir ce que

vous pouvez faire ensemble

* **QUI ETES-VOUS ?**

Profession ou formation en cours

* Secteur d'activité
* Age

40/50 ❑ 50 et plus **❑**

* Département de résidence
* Etes-vous abonné oui ❑ non ❑

— Abonnement individuel ❑ collectif ❑

* Raison sociale de votre institution

Ce questionnaire est *anonyme ;* néanmoins, si vous avez manifesté votre intention de participer, d'une manière ou d'une autre à une ou plusieurs des propositions contenues dans ce questionnaire, n'omettez pas de nous indiquer, pour que nous puissions vous contacter :

* Votre NOM
* Adresse

Tél.

*A retourner au plus vite d :* **Paroles et Pratiques Sociales — 1, rue Keller 75011 Paris**

OUI NON

* ❑
* ❑
* ❑

|  |  |
| --- | --- |
| Homme | * Femme **❑** |

20/30 ❑ 30/40 ❑

**te soda**

***CHARTE DE***

***L'ECONOM /E***

***SOCIALE***

**ARTICLE 1**

***Les entreprises de l'Economie So­ciale fonctionnent de manière démo­cratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.***

**ARTICLE 2**

**Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entrepri­ses de l'Economie sociale s'enga­gent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mu­tualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incom­bent en tant que membres à part 'entière desdites entreprises.**

**ARTICLE 3**

**Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Eco-nomie sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'infor­mation dans la confiance réciproque et la considération.**

**ARTICLE 4**

**Les entreprises de l'Economie so-**

**ciale :**

* **revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elle,**
* **affirment leur droit au développe­ment dans le respect de leur totale liberté d'action.**

**ARTICLE 5**

**Les entreprises de l'Economie so­ciale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre service aux sociétaires qui en assument seuls le contrôle.**

**ARTICLE 6**

**Les entreprises de l'Economie so­ciale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation per­manente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la so­ciété dans une perspective de pro­motion individuelle et collective.**

**ARTICLE *7***

***Les entreprises de l'Economie so­ciale proclament que leur finalité est le service de l'homme.***

**des travailleurs sociaux**

**créateurs d'entreprises**

*De la Réunion-DÉBAT du*

*17.12.83 sur le thème de «L' CO-NOMIE SOCIALE — Les travail­leurs sociaux, créateurs d'entre­prise au local PEPS.*

*Chers lecteurs,*

*Lorsque nous avons commencé nos premières investigations sur le sujet nous avons rapidement eu l'impression d'avoir une mine de renseignements, de pistes à explorer : en bref, difficile d'en faire la synthèse et de produire quelque chose de construit pour vous qui allez dévorer ce dossier...*

*Nous avons malgré tout tenté non pas l'impossible, mais de vous présenter comme suit le fruit de nos recherches :*

*Pour situer l'économie sociale dans son ensemble : quelques repères (chiffres, définitions...).*

*Puis nous nous sommes centrés sur notre sujet :*

*— les travailleurs sociaux créateurs d'entreprise ceci par le biais d'interviews relatant des expériences actuelles et présentant l'action d'organismes divers.*

*Nous vous livrons ensuite nos sentiments sur le sujet dans l'ar­ticle : « Le choc de la crise, le poids du secteur coopératif ».*

*Ce ne sont en effet que des sentiments, des impressions que nous avons pu recueillir et retrouver dans les discours de ceux qui gravitent autour ou dans le champ de l'économie sociale :*

*— les Travailleurs Sociaux semblent ne s'y être lancés que de­puis peu et encore que très timidement, alors les chiffres manquent : pas de statistiques mais quelques expériences et beaucoup d'idées.*

*Nous nous sommes également offert le luxe d'un petit voyage d'études par le biais d'une camarade qui nous relate ce que peut être « le social » en Tunisie : une action qui s'inscrit dans l'économique.*

*Une page d'informations diverses permettra à ceux qui jugent qu'ils ne savent pas encore tout sur le sujet, de pouvoir encore plus profondément l'explorer...*

*Et nous espérons pouvoir réaliser très bientôt un second dos­sier sur ce même thème avec vos critiques, vos articles, vos suggestions.*

*Aussi à très bientôt,* L'équipe réalisatrice du dossier : Françoise V. *(Assistante sociale)* Jacqueline DUFRESNE *(r en formation )* Brigitte GERENTON *(Assistante sociale).* Françoise SELT 1F R *(Assistante sociale)*

**T** es travailleurs sociaux en vien-

1..J nent à l'économie sociale, parce qu'ils constatent que la finalité de leur travail : la réinsertion des jeunes, se heurte toujours au problème de l'em­ploi. Pour d'autres T.S. s'ajoute l'idée que « le travail » peut être un support à l'éducatif.

Ces deux regards entraînent un choix de structure différente. La SCOP, créatrice d'emplois, fonctionne de fa­çon autogestionnaire. Les jeunes sont considérés à pied d'égalité avec les responsables. La rentabilité semble être un problème plus crucial que l'édu­catif. Ce qui peut amener à une inter­rogation quant à la sélection des jeu­nes (selon leur motivation personnelle).

L'Association permet aux jeu­nes de franchir une première étape, avant une réelle insertion dans le mon­de du travail. Elle reste de type assis-tenciel puisque subventionnée dans le cadre de la prévention. Néanmoins l'Association reste la structure la plus choisie par les travailleurs sociaux.

Tous les travailleurs sociaux présents s'entendent sur la nécessité de créer de petites structures (moins de vingt personnes) et d'articuler deux types de main-d'oeuvre : profes­sionnels / jeunes. Reste à résoudre la question de la reconnaissance d'une « expérience / formation » pour les jeunes.

Certains travailleurs sociaux s'interrogent sur l'insertion par le tra­vail, alors que 3 millions de chômeurs sont « attendus » en 1985 : « On essaie de sauver les meubles ». Pour d'autres, après le choix ÉDUCATIF / LUDIQUE, dans une société où l'illusion était la société des loisirs ; on s'achemine vers « le travail-nécessité », d'où l'importan­ce de la réinsertion par le travail.

I

**REPERE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE**

**L'ÉCONOMIE SOCIALE, QUELQUES CHIFFRES :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| — 25 000 000 bénéficiaires  — 1 000 000 salariés   * **au sein de l'économie sociale** |  |  |  |
| — les associations représentent | 604 | 500 salariés soit au total | 62 % |
| — les COOP représentent | 235 | 000 salariés soit au total | 22 % |
| — les mutualités représentent | 138 | 500 salariés soit au total | 13 % |
| — les autres secteurs représentent | 31 | 000 salariés soit au total | 3 % |

* **l'économie sociale, c'est :**

**6 %** de l'économie nationale

5 % de l'emploi (1 070 000 salariés — 154 500 entreprises)

100 milliards de transactions

250 milliards de dépôts

30 % du marché agro-alimentaire

35 % du marché de l'assurance automobile

50 % du marché de la pêche artisanale.

Poids socio-économique de
  
l'Economie Sociale

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SECTEUR D'ACTIVITÉ | NOMBRE DE SOCIÉTAIRES | NOMBRE D'ADMINIST. | STRUCTURES | NOMBRE DE SALARIES | GRANDEURS  SIGNIFICATIVES |
| Coopératives ouvrières de production | 14989 |  | 1 019 | 34254 | C.A.: 6,6 mlliords (1981) |
| Coopératives de consommateurs | 1 185000  (actifs) | 3500 | 14 usines  6421 points de vente | 44000 | C.A.: 11981)  21,7 milliards |
| Coopératives de logements (HLM) | 211 600 | 2380 | 237 | 2320 | C.A.: coop. de pro-duction 1,3 milliard  3 460 contruits en 1980 |
| Coopératives maritimes | 23000 |  | Ill | 3000 | * C.A.: 800 M |
| Coopératives de commerçants détaillants | 22500 | 1 670 | 62 coopératives  représentant environ  14600 points de vente | 4 100 | C.A.: 34,9 milliards (1980) |
| Coopératives d'artisans | 50000 | * 3500 | 1 300 | 5000 |  |
| Coopératives de transporteurs |  |  | 24 coopératives | 2300 | C.A.: 630 millions (1980) |
| Coopératives Agricoles | 2000000 | 60000  (non compris  les CUMA) | 4100  7300 CUMA | 130000 | C.A. 1981: 147 milliards de fronts (Coopératives de plus de 10 salariés) |
| Mutualité  Agricole  Assurances Mutuelles Agricoles Mutualité Sociale Agricole | 3000000  6000000 de ressortissants | 1300 pour 68  Caisse  régionales  200000 pour  les Caisses  locales  152000  delégues  Communaux  1 571 admirés.  troteurs (misses  départementales | 20000  caisses  locales  85 caisses  Dép. ou Région | 30000 | 6,2 milliards d'encaisse ment des cotisations. *en* 1981  Dépenses de protection  sociale 1982 :  77,4 milliards |
| Crédit Agricole | 3 500 000 | 40000 | 3000 caisses locales  et 9800 bureaux  permanents et  périodiques | 68000 | Bilan consolidé 31.12.82 662 milliards |
| Crédit mutuel | 3 100 000 | 40000 | 3085 cuisses locales | 15000 | Bilan : 53 milliards |
| Crédit Coopératif | 10000 | 140 | 18 | 800 | Bilan : 7,7 milliards |
| Groupes des banques Populaires | 706000 | 480 | 38 banques  region 1 750 agences:  Bureaux | 26500 | Bilan consolidé :  90 milliards |
| Crédit maritime | 50000 |  | 100 agences | 600 | 1,7 milliard |
| Mutualité  Assurances  mutuelles | 30000000  4 500 000 | 100000 | 7500 | 45000  12000 | 18 milliards (811  9 milliards |
| Associations- | 20 000 000 |  | 500000 | 600000 |  |

**UNE ÉTHIQUE :**

**L**'économie sociale pourrait se dé­finir par ces principes :

* Volonté de s'associer spontanément.
* Partage démocratique du pouvoir : 1 homme = 1 voix, quel que soit l'ap­port de chacun en idées, force de tra­vail, moyens matériels ou financiers.
* Solidarité à l'intérieur du groupe mais aussi vis à vis de l'extérieur.
* But non lucratif et non cumul des profits individuels.
* Volonté d'épanouissement moral et intellectuel à l'intérieur du groupe, mais aussi vis à vis de l'extérieur.

L'économie sociale se voudrait en quelque sorte une économie à « taille humaine » opposée à une économie du profit, économie pour l'économie.

Le profit dans ce sens sans être éliminé ne doit pas être une finalité, et puis comme le dit Michel Rocard : « le secteur de l'Économie Sociale est la preuve que l'autogestion est pratica­ble ».

On distingue trois branches, trois types de statut dans l'économie sociale :

* L'Association
* La Mutualité
* La Coopération

*Le monde associatif* représente une part importante des activités nationa­les.

Monde vivant, hétérogène qui s'illustre dans la revendication (asso­ciation de locataires, d'usagers, de consommateurs) dans la gestion de la santé ou de la protection sociale (asso­ciation pour les personnes handicapées, maisons de retraite, cliniques et hôpi­taux) ou dans la formation, les loisirs (maisons familiales, villages et centres de vacances) ou la qualité de vie, l'édu­cation populaire, le sport etc... Le nombre des associations est toujours difficile à préciser car la loi de 1901 'sur laquelle elles sont fondées n'exige pas que soit déclarée leur dissolution : on estime qu'il existe entre 400000 et 500 000 associations. Leur nombre s'est accru considérablement dans les trois dernières années. École de démocratie,

lieu de rencontre entre des militants bénévoles et des professionnels, lieu privilégié de prise en compte du quoti­dien et de son environnement, lieu d'innovations sociales, l'association fournit une série de réponses adaptées aux attentes du citoyen : une partici­pation, une prise de responsabilités plus actives, une capacité plus grande d'initiatives pour ce qui concerne son vécu quotidien.

Pour les associations dans leur ensemble, l'économie sociale ne consti­tue évidemment pas toujours une fina­lité.

Seules celles qui ont des activi­tés gestionnaires, de créations d'em­plois, de production de biens ou de services relèvent directement de ce sec­teur. On retrouve essentiellement ces associations dans le domaine du tou­risme social, dans le secteur sanitaire et social, dans celui de l'éducation populaire.

Trois grands principes inspirent la vie de *la Mutualité : la liberté de tous,* qui s'exprime par le caractère volon­taire des adhésions à tous les niveaux. *L'indépendance à* l'égard de tout sys­tème politique ou philosophique, *la solidarité* des mutualistes.

Issue des sociétés de secours mutuel, la Mutualité s'est adaptée suc­cessivement à la création des Assuran­ces sociales (1930) et de la Sécurité Sociale (1945). Son champ d'action déborde le cadre de la santé.

Elle a d'abord un rôle d'assu­rance : à côté de la couverture com­plémentaire maladie, la Mutualité fran­çaise a très largement développé les garanties de prévoyance (garantie de salaire en cas de maladie ou d'invali­dité, capitaux décès, assurance-vie, retraites...).

La Mutualité joue un rôle capi­tal dans la gestion de certains régimes obligatoires d'assurance maladie (étu­diants, fonctionnaires, travailleurs in­dépendants).

Elle facilite, grâce au tiers-' payant, l'accès aux soins et la garantie respect des tarifs conventionnels. 12

Elle gère tout un réseau de réalisations â caractère sanitaire : cliniques, phar­macies, cabinets dentaires, centres mé­dicaux et de soins, hôpitaux de jour... A côté de ces réalisations proprement sanitaires, la Mutualité française gère un réseau d'oeuvres sociales, principa­lement pour les personnes âgées et les handicapés.

Entre l'action de prévoyance, de solidarité, d'entraide et de préven­tion, la Mutualité s'oriente aussi vers la recherche.

Seules ont le droit de s'appeler sociétés mutualistes, les sociétés qui relèvent de l'ordonnance du 19 octo­bre 1945 portant statut de la Mutuali­té. Ce sont des groupements de person­nes, à but non lucratif, qui se préoc­cupent exclusivement de problèmes touchant la personne humaine ; ils sont soumis au contrôle du ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

*Les coopératives* sont des entreprises,: dans des secteurs très divers, dont le fonctionnement offre des caractères propres et « différents ». La « coopé­ration », c'est des entreprises et des hommes qui ont décidé de mieux travailler *et* de mieux vivre ensemble.'

Selon une définition indirecte, on pourrait dire qu'une coopérative est une entreprise qui n'est ni capitaliste, ni publique. En somme une forme d'organisation économique dont les adhérents détiennent collectivement la propriété ; les coopérateurs participent démocratiquement à la gestion, ils se répartissent les excédents *au prorata* non de leur apport en capital mais de leur participation aux activités de leur coopérative.

L'objet de l'entreprise coopéra­tive peut être *économique, social* ou

*culturel ;* son but est de fournir à ses membres des services répondant à leurs besoins. Elles existent dans différents secteurs d'activités : agriculture, coopé­ratives d'artisans, banques coopérati­ves, le commerce de distribution, les coopératives maritimes de pécheurs... et les SCOP : coopératives ouvrières de production qui rassemblent des travail­leurs de toutes catégories et de toutes qualifications professionnelles pour l'exercice en commun de leur activité de producteurs et de prestataires de services.

La vocation des coopératives est de regrouper, non des capitaux, même si ceux-ci sont nécessaires, mais des hommes. Cette association se fait soit directement : des individus, juste­ment forment une entité économique (SCOP ou banque) ; soit par l'intermé­diaire d'entreprises familiales ou artisa­nales : il s'agit d'une coopérative d'en­treprises.

Les principes des coopératives sont les suivants :

* pour faire partie d'une coopérative, il suffit de la vouloir et d'en assumer les responsabilités ; le retrait est aussi libre ;
* la coopérative élit ses responsables de façon démocratique : c'est l'homme qui compte et non le nombre d'actions qu'il détient ;
* son but est collectif : fournir à ses membres des services répondant à leurs besoins ;
* l'intérêt servi aux parts de capital apporté est limité ;
* les excédents sont affectés soit à l'investissement dans la coopérative, soit à des services collectifs, soit aux membres ;
* les revenus de la coopérative sont impartageables entre ses membres ;
* un fond pour l'éducation doit être dégagé ;
* la coopération avec les coopératives doit être recherchée.

On peut donc voir que les voies possibles de déploiement de l'économie sociale sont multiples et s'inscrivent dans des secteurs très divers.

Dans l'idéal, l'économie sociale se veut être un modèle de démocratie conviviale en mettant les citoyens et les citoyennes en mesure de maîtriser efficacement leur quotidien.

|  |  |
| --- | --- |
| **s travailleurs sociaux dans l'économie** |  |

*MADRAS est une Association loi 1901, qui essaie de lier la réinsertion sociale et l'esprit d'entreprendre.*

HISTOIRE

MADRAS (Mouvement Asso­ciatif d'INTERVENTION et de RE­CHERCHE en ACTION SOCIALE) est né du « mouvement VILLAGES »\*, et de la reconnaissance de la DASS du 94, pour la prévention par l'économi­que.

« VILLAGES » gère actuelle­ment trois clubs de prévention dans le Val de Marne : sur le quartier du Mont-Mesly à Créteil ; les Planètes — les Bleuets à Maisons-Alfort/Créteil ; et la ZUP de Fontenay-sous-Bois. Au départ, l'équipe du Mont-Mesly mène une action dans la rue ; et « magouille » avec l'économique, à travers de petits boulots (vente de noix sur les marchés, petits travaux de peinture...).

MADRAS se structure en sep­tembre '81. Son but : « la création d'unités de production, intégrant les jeunes en difficulté, qui permettent un accès à l'emploi, et *à* un salaire, condi­tion nécessaire à une certaine rupture du cycle chômage-assistanat ».

1983-1984 est une nouvelle étape pour MADRAS. Elle se détache de « VILLAGES », cela signifie qu'elle négocie elle-même les subventions de la DASS, et effectue des choix de fa­çon indépendante.

L'ÉCONOMIQUE

Subventionnée donc par la DASS en ce qui concerne les salaires de Bernard, Michel ; les locaux, les assurances, les véhicules ; MADRAS a hésité quant aux choix d'activités économiques, adaptées à un public non qualifié. Après la plomberie, le recyclage du papier... elle touche ac­tuellement le bâtiment, la restauration et le commerce.

Malgré un statut juridique de type associatif (lié à l'histoire du club de prévention), MADRAS n'oublie pas qu'elle est une entreprise. La dynami­que de l'économique entraîne Michel, le gestionnaire professionnel, dans la tourmente des prospections de marché, des délais et des échéances à respec­ter... Le risque reste la faillite et la possibilité de poursuites judiciaires contre les responsables de l'Asso­ciation. Et bien sûr, l'échec du projet !

MADRAS est structurée, com­me pourrait l'être une entreprise — quatre salariés à plein temps sont res­ponsables des différents secteurs : Jean-Luc, peintre professionnel, s'oc­cupe des chantiers ; Rosita, ancien travailleur social de rue, de la gestion du restaurant ; Nori et Ide de la vente des sacs de cuir et toile. Bernard, ani­mateur de profession, joue le rôle de « chef du personnel D. Il reçoit les jeunes (qui arrivent par le « bouche à oreille »), fixe avec eux un contrat de travail, qui varie en fonction de leur envie, et de leur possibilité. Les salariés ne peuvent actuellement assurer des plein-temps. Les chantiers vivent donc au rythme de quatre à six intermittents par jour, qui viennent deux à trois fois par semaine.

LE SOCIAL

MADRAS n'est pas une entre­prise autogestionnaire (ce qui impli­querait des rapports d'égalité entre les salariés !) — mais MADRAS se veut être un lieu otl travailler « *autrement h.* Ce qui permet de recréer un contact avec des jeunes de « *La marge u,* exclus du système de production, qui « de toute façon, s'ils n'étaient pas là, ne travail­leraient pas ». Les jeunes savent que la porte est « à pousser D. Ils seront re­connus comme travailleurs. MADRAS, quoique soignante par sa structure, (contrat à respecter, rôle à tenir, régu­larité de présence...), refuse de se pola­riser sur la pathologie du jeune. (De toute façon, les échéances économiques seront toujours là pour ramener à la *réalité,* sans cesse en mouvement !).

A l'heure des restrictions bud­gétaires, MADRAS se pose comme une structure sociale rentable. « Le DASS nous donne 400 000 francs, mais MADRAS multiplie par cinq sa masse salariale annuelle ». Elle injecte de l'argent dans les circuits économiques (cotisations sociales par exemple). Et elle évite surtout la pré­sence de jeunes en institution psy­chiatrique, carcérale, ou autre...

MADRAS-Village

15, rue du Mont-Melly

94380 BONNEUIL-sur-MARNE

Tél. 377.00.75

Responsables :

Bernard Vedrine et Michel Desdouets.

L'ATABLEE

Restaurant MJC Club

rue Charpy

quartier de la Croix-des-mèches

94000 CRETEIL

Tél. 899.75.40

LE CENTRE SOCIAL

C'est dans ce cadre que s'est *créé le Centre social de Valenton* dont l'ADER assure l'animation et la gestion.

Parmi les nombreuses activités du Centre ouvert à tous, des actions de formation ont été mises en place : chantiers de réfection, nettoyage, pein­ture, etc... pour les jeunes de 13/15 ans. Ces activités ont été élaborées pour des jeunes (environ 40) d'une classe sociale défavorisée pour les resituer par rapport à l'environnement économique.

MOUVEMENT VILLAGES

18 bis, rue de Neuilly

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Tél. 873,41.48

\*« MOUVEMENT VILLAGES »

Association loi 1901, créée ju­ridiquement en 1982, le mouvement est une réponse à l'exclusion forcée ou voulue, à la dépossession des moyens vitaux et normaux d'existence. C'est

un outil de ré appropriation de la
  
parole/media ; de la production écono­mique ; de la connaissance/formation ; du monde/voyage ; et de l'utilité per­sonnelle.

« VILLAGES RUES »

— 3 clubs de prévention —.

MADRAS villages, Motos villa­ges (atelier-garage) ; une Boutique MEDIA ; FORMA villages (projet de formation), 1 village dans l'Aveyron... sont des réponses concrètes. Réponses à ce qui se destructure, se détruit, se cherche ; à ce qui a soif d'exister ou veut continuer l'introduction de l'a­mour ou de la vie dans l'histoire ; ré­ponses pour apprendre à vivre, et à ne pas rester avec les seules réponses mé­dicales, psychiatriques, institutionnel­les.

*(extraits de différentes publications du e mouvement VILLAGES ))*

POINT DE VUE

D'UN EDUCATEUR :

Jean-Louis THENAIL *Valenton, le 1er mars 1984*

*Soyons d'abord des Travailleurs, ensuite... Sociaux !*

Plus que de parler d'une expé­rience encore différente, « en écono­mique » avec des jeunes, je voudrais souligner quelques aspects, apporter quelques éléments à la construction et à la réflexion de ce qu'un certain nom­bre de personnes désirent vivre avec des jeunes en situation d'échec, de chôma­ge...

Il existe tant de réalisations en ce domaine que notre pratique n'a rien de très original, sinon ces quelques convictions :

* Il s'agit de vouloir se réapproprier l'existence et « son existence » en en­gageant des réponses, des expériences (sinon des expérimentations), des pro­jets.
* Vouloir avec des jeunes se réappro-prier un peu de sa réalité économique, c'est de donner des moyens de vivre de cette réalité très tôt, tant aux niveaux manuel, technique, réflexif, créatif.

Pour cela nous insistons sur la nécessité d'une pédagogie de l'écono­mique dès 11 ans, sinon 9 ans, avec comme outil de base un atelier d'arti­sanat bois avec un « vrai » artisan menuisier-luthier, ou par la suite, d'autres techniques.

* de la préparation...
* des réalisations...
* une évaluation des coûts...
* de la vente en exposition ou foire-marchés...
* de l'utilisation des sommes récoltées pour un projet.

**L'ADER**

*Depuis plus de dix ans, l'ADER mène sous les formes les plus diverses des actions d'études, d'animation, d'information et de for­mation.*

*Association loi 1901, agréée d'éducation populaire, conseiller technique auprès de collectivités et d'organismes sociaux, associée â la vie de fédérations d'associations, l'ADER s'est inventé pour elle-même un fonctionnement différent.*

*Elle a pour objectifs de faire*

* *Participer les habitants â l'animation de leur espace social et bâti.*
* *Exprimer un quartier, un groupe, une association.*
* *Réfléchir des professionnels â leur pratique quotidienne.*
* *Connaître l'expérimentation dans tous les domaines de la vie sociale pour promouvoir l'innovation.*
* *Communiquer et favoriser l'échange d'expériences et d'idées.*

*L'ADER ne veut pas se substituer â quiconque, ni engendrer de situation d'assistance, elle peut donner les moyens à un groupe social de se prendre en charge en créant les relais nécessaires* à *son départ.*

*EUREKA I Ils ont trouvé, non pas le principe d'Archimède, c'était déjà fait, mais comment donner un emploi à des jeunes sans qualifications.*

*Pour cela, il fallait penser à un secteur non spécialisé. Ils n'ont pas lancé de bouteille à la mer, ils la récupèrent. Depuis trois ans, pour Jacques, Elisabeth et Cécile, les fondateurs, il s'agit de procurer un emploi provisoire tout en formant les jeunes à la vie de l'entrepri­se avec tout ce qu'elle comporte de contraintes : respect des horaires, organisation du travail, limites...*

*Le but primordial n'est pas la rentabilité à tout crin, mais de rendre aux jeunes une image positive d'eux-mêmes. « Ce n'est pas parce que l'on a pas de diplôme que l'on est bon à rien* H... *Et puis, avoir un salaire, assumer ses dépenses... cela permet aux jeunes d'avoir des projets. Ainsi plusieurs d'entre eux ont repris une formation. Car l'objectif n'est pas pour les jeunes de ramasser et trier des bouteilles toute leur vie, mais d'être responsables à part entière.*

**UN CARREFOUR**

Elisabeth confirme ainsi la po­sition *d'Eureka : «* C'est un carrefour entre les Travailleurs sociaux et les entreprises ».

L'association travaille en com­plémentarité avec les éducateurs de Pontoise et de Saint-Brice ainsi qu'avec. les entreprises telles que Saint-Gobain. Dernièrement, lors d'une rencontre entre *Eureka* et des entrepreneurs, les dirigeants de Sociétés affirmaient : « Votre association nous permet d'avoir des ouvriers expérimentés, qui connaissent la vie de l'entreprise ».

En aval, *Eureka* fournit aux travailleurs sociaux qui rencontrent les jeunes sans qualifications, une structu­re qui leur permet d'avoir un emploi immédiat et un suivi avec les éduca­teurs de terrain.

D'ailleurs, lors de l'entretien, Elisabeth affirme qu'il est souvent plus facile de travailler avec des travailleurs sociaux qu'avec les organismes d'État tels que l'ANPE ou même les *contrats-formation* pour lesquels il faut toujours fournir un « tas de justificatifs, faire des démarches » avec des attentes trop longues pour les jeunes.

Même si les responsables *d'Eu-reka* ne sont pas des « travailleurs sociaux diplômés d'État », ils contri­

buent largement au travail social puisqu'ils insèrent dans une société, la société du travail, des jeunes souvent très destructurés.

*Eureka* semble être à *la* vraie charnière de l'Économie sociale. Ils *n'assistent* pas, ils *n'exploitent* pas, ils... mais laissons la parole à Elisabeth, l'une des responsables, pour nous pré­senter mieux que quiconque *Eureka.*

**EUREKA :**

Association loi 1901, à but non lucratif ayant pour but d'embaucher des jeunes chômeurs (16-20 ans) en difficulté sociale, sans qualification ni expériences professionnelles.

Ayant pris la récupération du verre et fonctionnant comme une en­treprise (charges sociales, payes, etc...) mais permettant au jeune une insertion professionnelle « en douceur ».

Il s'agit de la création d'une entreprise volontairement soumise aux lois du marché, aux règles du jeu éco­nomique et, d'un point de vue interne, appliquant les principes essentiels (ges­tion, contraintes, discipline du travail) d'une véritable entreprise, dans le but d'offrir aux jeunes une structure d'in­sertion socio-professionnelle la plus vraie possible et hors circuits d'assis­tanat.

Et voilà une boucle bouclée ! Dans laquelle le jeune qui le désire (liberté d'adhésion) se retrouvera avec d'autres, confronté aux mêmes exigen­ces et aux mêmes réalités.

Avec des plus de 16 ans, sans prétendre à l'entreprise alternative, une petite structure de travail intermit­tent pour « s'y remettre », pour vivre ensemble, pendant un temps déterminé (le chantier), une œuvre à accomplir.

Vivre une œuvre : c'est-à-dire approcher au plus près un mode de compagnonnage dans le travail où à la « formation » fait partie du travail lui-même, où chacun donne ce qu'il peut, et tâche de comprendre au maxi­mum les mécanismes économiques dont il est artisan.

Ceci demande en même temps une négociation permanente, en rap­port à des références objectives, des temps et qualités de travail. (Pour cela nous utilisons les revues de profession­nels pour élaborer les temps de travail moyen).

Promouvoir une appropriation de la réalité économique, de sa forma­tion, de sa réalité sociale de communi­cation et d'histoire, c'est peut-être là, une œuvre de travailleurs sociaux, qui redeviennent travailleurs d'abord... et ainsi ils seront peut-être « sociaux ».

EN DIRECT DU C.I.I.S.

*interview de Monsieur Neri*

Par conséquent, il nous a fallu être avant tout des *Patrons* et non pas des *Éducateurs ou des Éducateurs-Patrons,* d'autant plus que nous avons choisi d'entrer dans le jeu économique justement pour permettre des relations saines et aux jeunes de savoir vraiment à qui ils ont. affaire (ils sont déjà entre deux chaises alors autant éviter de compliquer...).

N'étant donc pas travailleurs sociaux et n'étant pas dépendants d'un quartier, d'une commune, nous avons fait appel aux éducateurs pour le ré-crutement des jeunes en posant nos exigences :

— proposer ce travail *manuel* aux jeunes désireux de travailler, ne recu­lant pas devant la manutention, ac­ceptant le travail dehors et n'ayant pas de formation.

*Eureka* étant avant tout lieu de travail pour les jeunes, il ne nous ap­partient pas d'intervenir dans leurs vies de quartier et encore moins dans leur vie intime. Elles n'appartiennent pas plus aux travailleurs sociaux, mais si le jeune le désire, il peut y avoir un soutien de leur part plus direct et dans des domaines plus précis (recherche de travail, élaboration concrète des projets de loisirs, apprentissage de l'indépen­dance des enfants et des jeunes...).

Les entreprises d'Économie so­ciale répondent à *une* demande de certains jeunes, ce qui permet aux travailleurs sociaux d'avoir un rôle complémentaire avec ces entreprises. Mélanger les rôles ne répond plus *à* la demande réelle. Ne faire que de l'Éco­nomie sociale n'apporterait *qu'une* réponse à *une* demande.

*Le Centre d'information sur les innovations sociales* créé en 1976 aune organisation qui repose sur une petite équipe : le bureau parisien dont l'ac­tion est démultipliée par des réseaux de correspondants en Province. Il pro­pose des dossiers-information sur dix grands thèmes allant de la petite en­fance aux personnes âgées en passant par le travail, l'urbanisme, la vie asso­ciative... : c'est le fond documentaire. On peut également consulter un fi­chier relatant des expériences sous forme d'un petit *curriculum vitae* qui répond aux questions : *quand ? où ? pourquoi ? comment ?*

Les permanents sont là pour aider les consultants qui viennent avec un projet en tête, à le préciser, à véri­fier sa fiabilité.

Parmi les consultants, il y a beaucoup de travailleurs sociaux mais ils ne sont pas comptabilisés, et le

Un chapitre, partant d'une re­cherche universitaire, s'attachait à la problématique de la S.C.O.P., structu­re propice à l'innovation dans le travail social. Ceci plus particulièrement au­près de jeunes dits marginaux ou han­dicapés et dans l'optique d'une réinser­tion dans / et par l'économique.

Ces S.C.O.P. ont été montées dans les secteurs bâtiment, transport, artisanat et informatique, les coopéra­teurs se spécialisant dans une tâche ou bien tournant sur les différentes activi­tés de la S.C.O.P. Qu'en ressort-il ?

LE FRIC

Pour démarrer une S.C.O.P., 2 000 F de capital sont nécessaires au départ, donc très peu. Mais s'il n'y a pas de subvention derrière et personne pour garantir l'entreprise auprès des banques, difficile de débloquer des

C.I.I.S n'a aucune statistique sur le sujet. Un sentiment, néanmoins :. très peu génèrent eux seuls une entreprise mais ils sont souvent patronés par leurs employeurs. D'autre part les tra­vailleurs sociaux se tournent plus vo­lontiers vers les associations : structu­re juridique plus « maternante » que celle des coopératives.

Les secteurs où les initiatives sont les plus « atypiques », innovatri­ces, et où les travailleurs sociaux sont le plus présents sont les suivants :

* l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
* les personnes handicapées ;
* les ethnies étrangères ;
* les femmes, leur irruption dans les métiers traditionnellement masculins.

C.1.I.S.

142, rue du Bac

75007 PARIS

crédits. Il devient alors périlleux de faire tourner la boîte, à savoir se payer, se former, acheter du matériel et renta­biliser l'affaire.

Ainsi dans le cas de deux SCOP citées, montées par des éducateurs, l'une était seule et se trouvait sans cesse en butte à des problèmes finan­ciers ; l'autre, épaulée par l'association employeur de l'éducateur, pouvait, en­tre autres, assurer régulièrement les salaires de l'équipe.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Dans tous les exemples cités, le temps de travail varie énormément avec la charge de travail que la S.C.O.P. a en cours, donc dépendant des chantiers ou contrats obtenus. La nécessité de remplir une mission à court terme fait que l'on avoisine facilement 50 heures par semaine.

**S.C.O.P. — Innovations**

*En mai 1983, le numéro de la* Marge, *bulletin de l'A.N.D.E.S.I.1 était consacré en grande partie à l'économie sociale.*

Cependant la question du temps de travail, équilibré ou non, semble déplacée dans le cadre de la S.C.O.P. puisqu'il s'agit d'un temps choisi, d'un temps libéré de la pointeuse, d'un temps vécu avant tout comme *différent.*

Le problème de l'auto-exploi­tation ne se formule pas, d'autres va­leurs se mettant à sa place : travail choisi / travail forcé.

LES RAPPORTS AU TRAVAIL

Si le fric est le moteur pour continuer, la solidarité est ce qui fait durer.

Quelque part, c'est d'un lieu à soi, d'un lieu où l'on se reconnaît, dont on parle.

Du fait du petit nombre de coopérateurs dans la S.C.O.P., des con­ditions similaires d'existence de chacun, du même « marquage » social et des particularités propres de la S.C.O.P., les relations entre les membres ont ten­dance à être très fortes. Ce sentiment d'appartenance à un groupe (espace - communauté de travail) fait que le temps du « être ensemble » déborde de beaucoup du temps de travail pro­prement dit.

Si les principes coopératifs existent plus ou moins de façon infor­melle, on constate qu'il s'agit plus d'un esprit d'équipe, de solidarité ou de convivialité entre les membres coopé­rateurs que d'un respect des règles énoncées dans la charte de l'économie sociale.

LA DIFFÉRENCE

Dans les exemples retenus, la S.C.O.P. permet pour ceux qui en font partie (marginaux, handicapés...) de sortir du cadre « zone » ou C.A.T. pour entrer dans un monde de travail non protégé, mais favorisant l'intégration.

Cependant, en dernier ressort, le mot d'ordre y est bien aussi de rem­

plir sa tâche et de faire durer l'entre­prise, avec l'optique souvent d'amé­liorer l'entreprise, de la maintenir viable à long terme et donc de la ren dre compétitive sur le marché.

Pour ce qui est du travailleur social s'impliquant au maximum dans une entreprise de ce genre, il est bien difficile de faire l'impasse sur les pro­blèmes de leadership, de pouvoir réel ou camouflé qu'il peut avoir, surtout s'il est celui qui impulse le projet. Éga-

*La Ligue Française de l'Ensei­gnement et de l'Éducation Permanente* est un mouvement fédératif regroupant plus de 4 millions d'adhérents (réunis dans 45 000 associations), partie pre­nante dans de nombreuses actions où se mêlent foinuation et action socio-éducative et culturelle.

Elle est en relation avec tout ce qui existe à l'échelon local partout où elle s'est implantée par le biais des F.O.L. *(Fédération des Cbuvres Laï­ques),* qui harmonisent leur action au sein de 22 unions régionales. Grâce à ce réseau très dense de relations, elle est présente sur l'ensemble du territoi­re français tant urbain que rural... Elle est donc à même d'être au coeur des innovations de tout niveau, notamment pour tout ce qui est stages d'insertion, opérations 16-18 ans et 18-25 ans et, pour ce qui nous intéresse, ce qui se présente sous forme de SCOP, associa­tions et mutuelles.

En appui sur des associations locales et les F.Q.L., *(Institut National de Formation et de Recherche sur l'Éducation Permanente),* organe de la ligue, intervient dans la création d'entreprises relevant du sec­teur de l'économie sociale.

Dans « Éducation et Société » numéro 3 du 7/8/1983,1 l'I.N.F.R.EP. illustre par quelques exemples une de ses missions sur la mise en œuvre d'un programme intitulé « Formation et création d'activités ».

lement, à long terme, s'il reste dans la S.C.O.P. et à quel titre ou s'il se retire pour aller investir ailleurs.

1. A.N.D.E.S.I. : *Association nationale des directeurs d'établissements et services pour inadaptés.*

Ses objectifs sont de créer des entreprises comme outil d'insertion sociale et professionnelle, en particulier auprès de jeunes sans qualification et d'exclus du marché du travail, en arti­culant travail social, insertion, forma­tion et travail, source de revenus.

L'intervention de l'I.N.F.R.EP. se définit comme étant la recherche d'une réponse aux problèmes posés par le chômage et/ou la non-qualification professionnelle ; réponse articulée aux situations économiques locales.

Il s'agit d'insertion sociale et professionnelle adaptée, basée sur une aide faisant émerger des projets puis par leur réalisation : mise en place de types d'entreprises ayant, entre autres objectifs, le désir *d'autres* rapports sociaux (autres représentations du *vi­vre* et du *travailler).* Ceci par l'inter­médiaire d'un triple processus écono­mique, éducatif et social, où la forma­tion s'intègre dans la production et celle-ci dans la vie sociale et économi­que locale.

Son action se concrétise surtout par la constitution d'un groupe de tra­vail qui étudie le milieu local dans son ensemble : problématiques, possibilité de réponse (créneau d'activités envisa­geables) et toutes données portant sur la création d'une petite entreprise (cré­neau retenu), avec élaboration d'un projet précis (activité, conditions de production, débouchés, budget sur trois

**ono mie sociale**

**et**

**développement local**

Lieux de production, d'emplois et de formation, ces initiatives locales se veulent partie prenante de nouvelles formes d'organisation et de relations sociales dans le travail, marquant la possibilité du passage de l'assistance sociale à la responsabilisation et à l'autonomie. Ceci sans perdre de vue deux dimensions primordiales : celle de la coopération, permettant au projet d'émerger et d'aboutir, d'une part et, celle de développement économique local résultant de la création d'une entreprise, d'autre part.

*Un entretien avec une chargée de recherche* auprès de l'I.N.F.R.E.P., nous a permis de dégager quelques constats :

* il y a bien au départ dans cette mouvance de l'économie sociale un as­pect bénévolat ou militantisme, mais qui s'estompe derrière les réalités plus prosaïques du fonctionnement de l'en­treprise et de sa rentabilité.
* l'économie sociale a indéniablement un côté attirant, celui de la démocratie (un homme = une voix). Mais pour appliquer l'esprit de la charte, il semble nécessaire d'être et de rester un nom­bre restreint de participants, au-delà duquel l'information se perd, la repré­sentation se délègue, favorisant les tentations de prise de pouvoir.

' à la dimension de l'économique s'ajoute celle de l'affectif (le coopé­rateur est plus qu'un collègue de travail). Les deux sont d'ailleurs

indissociablement liés, cette soudure permettant plus facilement de tenir face aux contraintes de suivie qui s'imposent souvent aux SCOP et autres associations.

* sur un autre plan, la formation et la transmission du savoir rappellent souvent un peu le système de compa­gnonnage d'autrefois.
* En ce qui concerne les travailleurs sociaux, leur place leur permet avant tout de faire émerger des demandes, des projets, du fait de leur connaissan­ce du terrain et des populations.

Il apparaît qu'on retrouve les travailleurs sociaux dans les associa­tions, parfois dans les SCOP, mais pas dans les mutuelles. Cela marque dans tous les cas une volonté de sortir de l'assistanat traditionnel, même si le lieu favori d'implantation reste l'asso­ciation traitant surtout du handicap et de la réinsertion sociale et/ou pro­fessionnelle. Ces travailleurs sociaux restent majoritairement des éducateurs pour qui, et plus particulièrement pour ceux mandatés par une association de prévention, il semble plus facile de sortir du cadre habituel de référence pour se fondre dans celui de l'écono­mie sociale.

*1. Education et Société,* Formation, inser­tion sociale, création d'activités. Numéro 3, 7/8/1983. Revue éditée par EDILIG (service édition de la ligue L.F.E.E.P. et de l'INFREP)

ans, statuts juridiques de l'entreprise, etc...). Ensuite, elle participe au recru­tement du futur encadrement et des jeunes appelés à devenir coopérateurs et, sur un autre plan, par la mise en relation des porteurs du projet avec les partenaires politiques, administratifs, sociaux, techniques et financiers lo­caux. Le projet accepté en globalité peut passer alors au stade de sa réali­sation s'il a reçu l'aval des différents partenaires intéressés.

A ce sujet, trois expériences en cours depuis 1981, à différents de­grés de réalisation, sont notamment relatées dans la revue.1 Elles portent sur trois créations spécifiques dans des régions différentes : SCOP de repro­graphie, travail du textile et du verre dans le cadre d'un éco-musée., garage de mécanique automobile.

Dans chaque cas de figure, un gros travail d'étude a été fait, et surtout de mise en relation avec tous les parte­naires (associations locales, GRETA, missions locales pour l'emploi, PAIO et autres structures officielles dans les municipalités), permettant l'aboutisse­ment du projet par la coopération de chacun, assurant ainsi au maximum la viabilité de l'entreprise et sa pérennité.

A été pris en compte, à chaque fois, l'importance de la création d'em­plois, de la formation à apporter, de la dimension d'insertion pour des jeunes « à faible capital culturel et scolaire » par une approche autre du monde du travail.

18

fl

IpI

NI

II

II

I181 II'l'I i'I I81I10

IIINIIIIHI

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **L'économi riociale : le chec de la crise,**  **le poids du secte'7;r coopératif** | |

9 économie sociale apparaît offi-

LJ après mai 1981, d'a-
  
bord inscrite dans le plan intérimaire. Sa reconnaissance vade pair avec la créa­tion d'une *Délégation Interministériel­le à l'Économie Sociale* (D.I.E.S.) en 1981 ainsi qu'une *Fondation à l'Éco­nomie Sociale* (F.O.N,D.E.S.), suivies en 1982 par un *Comité Consultatif â l'Économie Sociale* et encore en 1983 d'un *Institut de Développement de l'Économie Sociale* (I,D.E.S.).

L'économie sociale devient un facteur d'importance dans le IXème plan de développement économique et social de la nation.

Et l'on note, face au chômage grandissant, la progression de la prise ' en compte de ce « troisième » secteur, qui va du social et culturel (réseaux de -solidarité et *leitmotiv* du « vivre en­semble, vivre autrement ») à ses possi­bilités de développement économique.

Ceci traduit en particulier le glissement du concept de l'innovation sociale des années 60, s'inscrivant quel­que part comme lieu de contre-pouvoirs (se défaire de l'emprise grandissante du rôle de l'État dans la vie de chacun), à l'économie sociale, lieu d'intégration, d'insertion, de récupération sociale et de production de biens ou de services, génératrice d'emplois et de rémunéra­tions.

En effet le « renouveau de la vie sociale » inscrit dans le VIlème plan est moins à l'ordre du jour que la' nécessité et l'urgence de parvenir à un nouveau développement économi­que : « les initiatives locales peuvent contribuer à la solution des problèmes d'emploi »... « l'action devra être pour­suivie pour développer en priorité les entreprises de l'économie sociale les plus créatrices d'emploi et les orienter vers des secteurs d'innovation ».7

Bien sûr, l'économie sociale garde sa dimension du « vivre autre­ment » et ce, en particulier, dans son désir d'autres rapports à la valeur

travail (organisation du temps, espace relationnel, importance des principes coopératifs, maîtrise du quotidien...) et par là son côté innovateur. Bien sûr, il y a toujours opposition d'une économie à taille humaine à une économie de profit, mais il semble que l'on soit passé du stade de la ré­sistance *à* l'économie capitaliste à celui de réponse à la « crise », par des stra­tégies d'emploi, d'intégration des ex­clus, d'adaptation aux rapports sociaux dominants ; ceci face à la massification des phénomènes de chômage et de mar-ginalisation de populations toujours croissantes.

Passage d'organisation de vie différente/temps libre, à travailler (mais travailler autrement c'est déjà, quelque part, vivre autrement)...

Oui, l'économie sociale est por­teuse d'une autre socialité reliant déve­loppement social et développement économique local, réunifiant ainsi no­tre dimension d'agent social et d'agent économique, redonnant une unité à nos vies éclatées en des temps, espaces, rôles et statuts bien trop différents et déséquilibrants (le « stress » de notre trépidante vie moderne) en abolissant les frontières entre le marchand et le non-marchand.

Mais que peut l'économie so­ciale seule, tiers secteur, entre les deux autres (privé et public) à part émailler par des expériences le possible et le faisable sans que cela soit généralisable. Car c'est bien à la société dans son en­semble de se penser et de s'interroger sur son devenir et d'inventer des stra­tégies nouvelles pour sortir de la crise socié tale actuelle et non pas à une infime partie d'elle-même, qui ne peut, de ce fait, qu'être une vitrine de l'in­novation.

On peut se poser, par ailleurs, la question de ce tiers secteur, conglo­mérat d'économie sociale, d'économie informelle, alternative, souterraine voi­re même au noir, comme point d'an­

crage d'une future société duale. Sujet qui, en d'autres lieux, a déjà été main­tes fois examiné et débattu.

Car si la demande sociale plus « conviviale » existe bien, on en tient compte pour rechercher ailleurs la compétitivité, laissant ainsi se dessiner une société coupée en deux sous-en­sembles, l'un productiviste et protégé, l'autre « informel » jouant de la coopé­ration, de l'entraide, de la solidarité et de la convivialité, sans bénéfice de re­venus élevés (mais en fait plus grati­fiants) ni de prise en charge étatique (aidez-vous, faites-le vous-même)...

Ainsi, comment interpréter cet­te phrase sibylline extraite d'un cha­pitre du IXème plane : « seules subsis­teront les entreprises où cette richesse (qualité des hommes qui y travaillent) sera valorisée » ... « Cela suppose que les salaires soient relativement plus éle­vés dans les secteurs exposés à la con­currence que dans les secteurs proté­gés ». Et le reste à l'avenant...

Alors, l'économie sociale, espa­ce de liberté ou espace de résistance ? Et même et si surtout l'État lui attribue aujourd'hui une fonction d'avant-garde de l'innovation, il lui est actuellement difficile d'être viable en dehors d'une volonté politique qui la fait vivre, lui accordant privilèges, attention et sur­tout crédits et subventions. En effet s'il y a innovation dans le travailler et le produire, les modes de financement, eux, ne sont pas modifiés ; et le besoin d'assistance se fait sentir pour une micro-entreprise jusqu'à ce qu'elle atteigne sa vitesse de croisière où elle peut alors s'auto-financer et passer à un seuil de rentabilité économique,

Et les travailleurs sociaux dans tout ça ? Eh bien, ils existent. La preu­ve, c'est qu'on en a rencontré...

Seulement, ils restent très mi­noritaires et il n'existe à l'heure actuel­le aucun document permettant de mieux appréhender leurs place et rôle.

Quand ils sont présents, c'est plus auprès de populations handicapées ou marginalisées qu'il s'agit d'introdui­re dans les circuits « normaux ». Dans d'autres cas, ces travailleurs sociaux ont troqué leur profession initiale contre un statut de coopérateur.

En tout cas ils changent leurs modes d'intervention passant de l'assis­tanat à l'autonomisation.

Il s'agit bien pour eux de se sen­tir plus en accord. avec leur idéologie

profonde et y trouver d'autres facteurs de satisfactions et d'épanouissement personnel (exemple de Bernard de *Madras —* voir article — auparavant animateur en M.J.C., qui en avait ras-le-bol des « discutionnites » sans fin dans les couloirs).

Il y a peut-être aussi pour eux, recherche d'une autre insertion, d'une autre reconnaissance économique, so­ciale et politique, pour parer à la bais­se de crédibilité du travail social face aux constats habituels de son impuis­sance â répondre à des problèmes de masse.

D'autres pratiques, d'autres ré­ponses à d'autres problématiques, une nouvelle légitimité.

Innovante, l'économie sociale dans le travail social ? Certainement. Mais attention, comme nous le confiait un éducateur-entrepreneur : « l'écono­mie sociale, c'est déjà rapé, c'est récu­péré. Regarde les stages d'insertion pour les jeunes, ce sont des C.A.T. déguisés » !

1. Rapport sur le IXème plan de dévelop­pement économique social et culturel (1984­1988). Chapitre 2 : « Les armes », paragra­phe 2.8.3. - Développer l'économie sociale.
2. Rapport sur le IXème plan. Chapitre 2 : « Les armes », paragraphe 2 - La moderni­sation de l'industrie et la mutation de l'a - pareil productif.

Hélène Côté

I

~r ~ ( :

~*1*

"~=\_ .... !✓~.~— ~ ---

EN TUNISIE,

DES TRAVAILLEURS SOCIAUX AU COEUR DE L'ÉCONOMIQUE.

*Que ce soit au sein de projets de type agricole, de projets arti­sanaux ou d'élevage, les assistants sociaux ou animateurs sociaux en milieu rural, encouragés par le gouvernement ont décidé de favoriser le communautaire.*

Même si l'action individuelle se poursuit dans les villes comme Tunis, par exemple, pour répondre aux pro­blèmes de travail, logement, délin­quance ou conjugaux... afin d'éviter en premier lieu, l'exode rural, la pari du communautaire a été lancé.

Il permet également de déve­lopper• les capacités productives de chaque région et de faire bénéficier les habitants d'un revenu régulier. Ces projets de développement, nommés « Projets Famille Productive », sont adaptés à la région. Ils sont gérés par le Ministère tunisien des Affaires so­ciales et mis en place par les travailleurs sociaux.

ROLE DES TRAVAILLEURS

SOCIAUX

Ce sont eux qui proposent les.

familles qui pourront bénéficier de cet-

20 ( s,,;t.. **c®1•,,.,e**

*— de type agricole.* C'est généralement tout un village (soit 5 ou 6 familles) qui est pris en considération. Dans un premier temps, le Ministère des Affaires Sociales prête les machines et les ma­tières premières nécessaires à la mise en place du projet ; par exemple, dans les zones désertiques de Makhtar, il leur est prêté une pompe à eau pour tirer l'eau de l'oued, et donc les pre­mières semences nécessaires. Ensuite les villageois doivent acheter les outils et matières utiles pour la continuation.\*

Des réunions régulières sont organisées par les travailleurs sociaux pour 'permettre l'acquisition de con­naissances et effectuer un suivi.

*— de type artisanal. (exemple :* la confection de tapis).

Une formation de six mois environ est organisée dans un centre avec des femmes. Celles-ci apprennent

à confectionner les tapis ainsi que la gestion de leur revenu. Elles reçoivent en même temps, par ailleurs, des cours d'hygiène et de puériculture.

Lorsque ces femmes ont effec­tué ce stage, un métier à tisser leur est prêté ainsi que la matière nécessaire à la confection du premier tapis. Ce sont elles qui ensuite sont chargées d'ache­ter la laine et de prendre les comman­des.

Pour répondre aux problèmes de l'écoulement des produits finis, les animatrices rurales qui effectuent le suivi, organisent parfois des systèmes de vente dans les zones touristiques. *— d'élevage.* Ceci consiste dans le don d'un cheptel d'une dizaine de brebis et d'un bélier à une famille. Celle-ci doit le développer et vendre les pro­duits de ce troupeau.

te « mesure ». Ils montent le projet avec les villageois, leur proposent une formation professionnelle, assurent avec eux le suivi du projet. Lorsque celui-ci est considéré comme mis en place (généralement au bout de six mois, mais une prolongation peut être envisagée), les travailleurs sociaux se retirent : les habitants doivent être capables de gérer eux-mêmes le projet qui est alors devenu source de revenus.

POUR QUELLES RAISONS ? LES PROJETS

**BILANS ET PERSPECTIVES**

Dans l'ensemble, les « Projets Famille Productive » mis en place depuis deux ans sont concluants.

A l'heure actuelle, le budget accordé à ceux-ci est supérieur au montant des aides individuelles. La mise en place de ces projets tend *à* se développer mais les difficultés résident surtout dans le manque de travailleurs sociaux (assistants sociaux et animatri­

ces rurales). En effet, il n'existe qu'une seule école de service social en Tunisie, formant une trentaine de personnes par an ; école qui a ré-ouvert ses portes il y a deux ans. Par ailleurs, la formation d'animatrices sociales va disparaître afin, peut-être d'augmenter le nombre des assistants sociaux en formation.

On constate donc que le travail social en Tunisie tend actuellement vers le travail social communautaire

pour essayer de pallier les carences du système socio-économique, en permet­tant aux familles en difficulté, de sub­venir elles-mêmes à leurs besoins par l'exploitation de leurs capacités pro­ductives.

**.**

i~.**bi31 apeps...**

*ou comment en savoir plus sur l'économie sociale*

'UNE COURTE BIBLIOGRAPHIE

*— L'économie Sociale*

de Thierry Jeantet et Roger Verdier, col­lection Tiers Secteur, éditions Economica 49, rue Hericart 75015 Paris

* *Pour un traité de l'économie sociale,*

de H. Desroches, éditions CIER

26, boulevard de Sébastopol 75004 Paris

* *L'imaginaire au quotidien,*

Ministère de l'emploi

Documentation française, 1983

* *L'économie sociale,*

publication de la Délégation interminis-

térielle à l'Économie sociale,

69, rue de Varenne

75007 Paris

QUELQUES ADRESSES

LA FONDA
  
*La Fondation pour le Développement des
  
Associations*18, rue de Varenne 75007 Paris.
  
Tél. 549.06.5 8

L'UNIOPSS
  
*L'Union Nationale Interfédérale des Ckuvres
  
et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux*103, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.
  
Tél. 225.16.76

CG Scop
  
*Confédération Générale des Sociétés
  
Coopératives Ouvrières de Production*37, rue Jean Leclaire 75017 Paris
  
Tél. 627.89.58

C.I.LS.
  
*Centre d'Information sur les Innovations
  
Sociales*142, rue du *Bac* 75007 Paris
  
Tél. 549.09.10

D.I.E.S.
  
*Délégation Interministérielle k l'Économie
  
Sociale*55, rue de Varenne 75007 Paris
  
Tél. 222.07.86

C.L.B.G.
  
*Comité de Liaison des Boutiques de Gestion*255, avenue de La République
  
59700 Marcq-en-Bareuil

DIRE
  
*Association des Responsables de
  
l'Information des secteurs de l'économie
  
sociale*7, avenue Franco Russe 75007 Paris
  
Tél. 705.30.60

FONDES
  
*Fondation de l'Économie sociale*29, rue de Prony 75007 Paris
  
Tél. 755.51.14

IDES
  
*Institut de Développement de l'Économie
  
Sociale*24, avenue Hoche 75008 Paris
  
Tél. 359.94.94

et une Radio
  
*Cité 96* (92.80 Mhz)
  
*Paradiode - l'économie sociale*entre 8 et 9 heures et 19 et 20 heures
  
Responsables de l'information
  
J.P. Dupuis et Michel Ayoun.
  
Administrateur de l'Association espace 1901
  
Jean Blettner
  
12, rue Clave( 75019 Paris
  
Tél. 241.92.80

**INSTITUT NATIONAL de FORMATION et de RECHERCHE sur ('EDUCATION PERMANENTE**

|  |  |
| --- | --- |
| G.I.E. à but non lucratif.  Numéro Établissement de formation : 11.75.057.45.75 | **I.N.F.R.E.P.**  14, rue du Général Humbert  75014 PARIS. Tél. : (1) 539.42.54 |

FORMATION D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL
  
A LA CRÉATION D'ENTREPRISES POUR FAVORISER

L'INSERTION SOCIALE ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

l- \_

Une démarche en direction des jeunes.

Une formation en appui sur des expériences réalisées.

Une formation/ projet...

...ancrées dans les réalités économiques locales.

Une formation/ action

En liaison avec un ensemble d'acteurs locaux (collectivités locales et territoriales, administrations décentralisées, associations, partenaires sociaux, missions locales, permanences d'accueil, d'information et d'orientation, travailleurs sociaux, chefs d'entreprises, etc.), *l'Institut National de Formation et de Recherche sur l'Éduca­tion Permanente* a conçu et réalisé des projets de création d'entreprise pour per­mettre l'articulation concrète entre travail social, formation et emploi pour les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.\*

S'appuyant directement sur ses propres expériences développées dans une dizaine de départements et tout particulièrement sur les entreprises (S.C.O.P.) créées, l'INFREP met actuellement en place un stage qui débutera en septembre 1984 : il s'agit d'une formation/projet/action, dont l'objectif consiste en la réalisation par chaque stagiaire (ou petit groupe de stagiaires d'une même région) pris comme agent de développement économique et social local, d'un projet de création d'une structure de production comme outil d'insertion sociale, de formation générale et çle qualification professionnelle des jeunes.

Il ne s'agit donc pas là de création de « structures intermédiaires » destinées à des « handicapés sociaux », mais d'entreprises à part entière, partenaires économiques majeurs et de pleine capacité dans un environnement donné, réalisées grâce à l'action concertée de tous les acteurs de terrain en direction des jeunes fragilisés par la crise et si nombreux actuellement qu'on ne peut plus les désigner comme « marginaux ».

Au-delà des contenus abordés, ce sont les conditions de mise en œuvre de projets concrets sur le terrain qui serviront de base pour l'évaluation de la formation. L'équipe des formateurs responsables de ce stage aura donc pour double mission de transmettre les savoirs et savoir-faire nécessaires à la réalisation de projets et de soutenir les actions engagées par les stagiaires sur le terrain. Cette implication des formateurs dans les projets élaborés enrichira les sessions proprement dites de formation et garantira leur aspect opératoire. Il s'agit d'une formation alternée.

Ce stage de 200 heures se déroulera à Paris, à raison d'une semaine tous les deux mois pendant dix mois. Le dossier présentant l'exposé des motifs, les objectifs, les conditions de validation, le public visé, les contenus et volumes horaires, le calendrier, le coût, les conditions d'inscription sera remis sur simple demande.

\*Voir à ce sujet les compte-rendus et analyses de ces expériences dans :

*Education et Société, numéro 3, «* Formation, insertion sociale, création d'activité », Edilig, 3, rue Récamier, 75341 PARIS Cédex 07.

Tél. : 16 (1) 544.38.71. -

*Les cahiers duC.C.L, «* Jeune assisté ou entrepreneur ? », Culture au quotidien, Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou

75191 PARIS Cédex 04. Tél. : 16 (1) 277.12.33.

'..~ 1- -

**Fr is de déplacements *Echo des luttes***

Cette. grève est appelée et sou-

***ou***

***Souvenez-vous, PEPSEUX fidèles, d'un article paru dans le numéro 1 du journal, publiant la lettre de démission d'un ex-éduca­teur ASE travaillant dans une D.A.S.S.***

***Dans cet article, cet éducateur relatait clairement les raisons de son départ et dénonçait plus particulièrement les restrictions finan­cières dont il avait été victime dans l'exercice de sa fonction.***

***Que faire avec si peu de moyens ?... ou le travail éducatif réduit*** *à* ***sa plus simple expression par les contingences administratives !...***

**Bonjour le ticket chic**

**voilà le ticket choc !**

ujourd'hui, à la D.A.S.S. du 92

c'est à partir du problème des frais de déplacement et de la remise en cause croissante par l'Administration des *moyens* à mettre à la disposition des travailleurs sociaux, que s'est cris­tallisé un fort mécontentement parmi ces travailleurs.

En toile de fond, se dessine une non-reconnaissance globale du travail socio-éducatif et une main-mise accrue du pouvoir administratif sur les travail­leurs sociaux et leur pratique.

**LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Depuis plusieurs années déjà, les travailleurs sociaux et administratifs de cette D.A.S.S. ont dénoncé à main­tes reprises le système actuel qui ne permet pas, selon eux, une prise 'en compte des frais réellement engagés,

* qui laisse subsister un cer­tain nombre d'inégalités selon les com­munes et les différentes catégories de personnel,
* qui amène ceux-ci finale­ment, à établir des états de frais « tru­qués », ce qui devient indispensable s'ils veulent être remboursés des frais engagés dans le cadre de leur travail.

Il y a déjà longtemps d'ailleurs, que les personnels, à travers leurs orga­nisations syndicales, entre autres, ont fait à l'Administration des propositions très concrètes à ce sujet.

Depuis plusieurs mois, et parti­culièrement depuis le début de l'année 1984, une épreuve de force s'est enga­gée entre les travailleurs et l'Adminis­tration. En effet « à la suite de déci­sions arbitraires prises à l'insu des travailleurs sociaux du service A.E.M.O. par l'inspecteur responsable, plus par­ticulièrement en ce qui concerne les

frais de déplacements du 4ème trimes­tre 83 (contestés, corrigés, bloqués abusivement), les travailleurs sociaux de ce service, bien que favorables à une révision du système actuel, ont engagé une action au sein de leur rési­dence administrative pour exiger le remboursement des frais engagés.

**17 JANVIER 1984...** Hélène Côté

**DÉBUT DES HOSTILITÉS**

« L'ensemble des travailleurs sociaux du service A.E.M.O., informe le D.A.S.S. de son refus de poursuivre les actions engagées nécessitant des dé­placements dans la mesure où il n'a plus l'assurance d'être remboursé selon les règles établies. En conséquence, les travailleurs sociaux décident d'assurer leurs fonctions sur le lieu de leur rési­dence administrative ».

On assiste alors, dans les cou­loirs de la D.A.S.S., à une véritable guerre d'usure entre les travailleurs de l'AE.M.O. et l'Administration ! Après une brève information faite aux autres travailleurs sociaux et administratifs concernés, une journée de grève est, décidée pour le 27 janvier 1984 afin de soutenir l'action du service A.E.M.O. et montrer à l'administration que l'en­semble des personnels (notamment les services extérieurs), amenés à se dépla­cer, se sentent concernés et solidaires.

tenue par l'ensemble des syndicats. Au cours de cette journée du 27.01.84, différentes actions sont menées :

* Assemblée générale du per­sonnel où divers comptes rendus sont

faits notamment celui de l'entrevue accordée la veille par le DASS aux grèvistes.

* Élaboration d'un plan d'ac­tion visant à sensibiliser le maximum de travailleurs sociaux (en particulier les services de secteur) et refuser ainsi la division principale que veut instau­rer l'administration entre *prévention* et *secteur.*
* Délégation massive au Con­seil Général pour solliciter une entre­vue.

A l'issue de cette grève, une autre journée d'action est prévue le 16 février 1984 afin de poursuivre et d'étendre l'action sur les frais de dé­placements à l'ensemble des person­nels concernés ainsi que d'élargir le champ des revendications sur le thème de la « main mise du pouvoir adminis­tratif sur le travail social ».

Cette journée du 16.02.84 sera finalement court-circuitée par un mot d'ordre de grève nationale sur le thème de, la défense du pouvoir d'achat, qui aura lieu le même jour.

Actuellement les travailleurs so­ciaux du service A.E.M.O. n'ont tou­jours pas récupéré les frais engagés durant le 4ème trimestre 1983, mais ils continuent à se bagarrer avec l'Ad­ministration. Pressés par , l'inspecteur responsable du service, ils ont accepté d'arrêter leur mouvement de grève des déplacements contre l'assurance d'une réelle et rapide prise en compte de leurs revendications.

En conclusion, il semble qu'une prise de conscience se soit opérée parmi les travailleurs sociaux. Ce problème des frais de déplacements et en général, le thème des moyens « mis à la disposition des personnels » est en fait le révélateur d'un malaise plus profond parmi ces travailleurs sociaux, cristallisé par la non prise en compte du travail social effectué sur les terrains et qui se manifeste à pro­pos de décisions arbitraires et autori­taires prises à leur encontre.

On peut espérer que du ciné de l'administration, une autre prise de conscience ait lieu rapidement !..`.

T.C. 23

***PEPS:***

***Après la première session du nouveau DEASS, en juin 1983, quels sont les moyens mis en oeuvre par le Comité d'Entente pour dresser un pre­mier bilan ?***

**Renée LANCIN :**

**Au cours de l'Assemblée Géné­rale du Comité d'Entente de l'automne 1983, un appel a été lancé à l'ensemble des écoles de Service Social afin que des réunions aient lieu régionalement entre les écoles d'un même centre d'examen ; une trame commune de réflexion a été élaborée en Assemblée et proposée à chaque centre d'examen.**

**Chacun de ces dix centres enver­ra un délégué à Paris, pour une réunion nationale le 16.12.83.**

**Une première synthèse sera faite** à **partir des observations. S'il y a lieu, un questionnaire sera établi et adressé aux écoles, avec retour prévu pour fin janvier 1984.**

**Puis, une seconde réunion na­tionale aura lieu le 27.01.1984 pour l'exploitation des questionnaires.**

**Lors de cette réunion, si l'ex­ploitation des réponses met en éviden­ce la nécessité de demander une mo­dification des arrêtés ou des notes d'orientations concernant les épreuves, une Assemblée Générale Extraordinaire pourrait être prévue le 27 février 1984.**

***Le « Ministère » vous a-t-il déjà interpellé pour procéder à d'éventuel­les modifications de textes concernant le DEASS ?***

**Le Bureau PST 1 a effective­ment interpellé le Comité d'Entente fin juin 1983.**

**Notre position a été d'attendre les résultats du DEASS et d'avoir pro­cédé à une analyse avant d'envisager une modification éventuelle des textes.**

**Répondre aux questions posées sans se doter de moyens démocratiques (consultation large des écoles) ne pa­raissait pas pertinent, vu la fonction de représentation des écoles assumée par le Comité d'Entente.**

**I1 était nécessaire aussi d'analy­ser avec un certain recul les difficultés rencontrées pour la session de juin 1983.**

**Quand nous avons évalué à 97%** lé **pourcentage d'étudiants reçus à la première session, il nous est apparu inutile de précipiter l'instauration d'une session supplémentaire de rat­trapage.**

***Le Comité d 'Entente a procédé, au cours de l'année 1982-1983 à une***

* ***enquëte d'opinion auprès des forma­teurs écoles et terrains sur la «trans-versalité » des formations de travail­leurs sociaux. Quels en sont les résul­tats ?***

**Les écoles semblent sur le fond majoritairement favorables à une trans-versalité *avec* certaines professions dont les cursus de formation et les pratiques paraissent les plus liés à ceux des assis­tants sociaux : éducateurs spécialisés. conseillères en économie sociale et fa­miliale, animateurs. Quant à la forme proposée, deux possibilités ont été évo­quées :**

**— Tronc commun + spécialisa­tion**

**ou — Unités de Formation capita-**
  
**lisables (permettant une formation**

r11NISTERI:

DES AFFAIRES sUC'IALES
  
SOLIDARITC NATIONALE.

C•TDLI.A

SANTi?.

Lettre-circulaire du 16 septembre-1983
  
relative à l'accord cadre entre le ministère
  
de l'éducation nationale concernant les
  
activités de formation des travailleurs
  
sociaux et de recherche sur le travail sodas.

(non parue au *Journal officicl.l*

TITRE ter

Objectifs. - Dispositions générales.

Article ler:;~

Le présent, accord a pour objectif zi'harmoniser les interventions respectives du ntinistèrc des affaires sociales et de la solida­rité nationale et du`ministèrè de 1 c.drueatitn nationale dans' le domaine de la formation en matière-de travail social: li concerne le; activités de formation et les activités dc recherche,.

Artïeie

a:'formatiorr supérieure des travail-:leurs sociaux, initiale= ou permanente. peut ètri

assurée.par-les Universités dans le cadre des ditipositions ti-aprez'énutiiérées.

Cette •forrrtation et fatecherclre cor respondant€,xc3nt: organisécs`en vue de faire bénéficier•`!Qs fùtttr:.travailtï:ur, sor:iaus et ceux qtti sont err,àçtivité du. ;potentiel péda­gogique ec:,etentifiquè dent disposent les

universités,;;

f,es timvetbète, concernée, peuvent

passer des conventions afin de coordoiiri>r [ii.tir. activités .et](http://ii.tir.activités.et) Rc)taiTTnlrnt d'assurer ['titr­isation adéquate des ntoyciis nlic à cut di--

position.

.A.

t`{t irgc du suivre

pli~ation dti prt'~nt: ac r,rd 4 rtis fr.. lï donna San asrs sifr\_la cruatioti et le dévClopprnlciic l~ rcattics

nia, Ions post sec~sn:riré, lé travail 'soct~ -lf dal consulte sur 1a~ ii,~..

âmandes tl'halitilt`atiiih vtk•es dY ,à 1 tYti ïnande~.d?agi`~tFtett vi;ti.c: à l article 8 sir les;prolets ~G c~7nv^aAticui und

le sninï,tèrc

des .itfaire 'de ta olidarïi i\*a
  
t ionaleF et~~ ~€~~ ~ t~~

ci-aprc.

TEXTES 01:1.1('11LS

***Formation professionnelle***

**Les écoles d'assistants de**

**service social : perspectives ?**

***Les 17.09, 25.11 et 2.12.1983, les Actualités Sociales Hebdo­madaires ont rendu compte des tractations entre le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l I'ducation Nationale à propos de l'avenir du système de formation des travailleurs sociaux, de « l'accord-cadre » signé le 16.09.83 entre ces deux ministères concer­nant la formation et la recherche en travail social.***

***PEPS a interviewé, le 12 décembre 1983, Madame Renée LANCIN, Présidente du Comité d'Entente des Écoles de Service Social\*, afin de connaître la position et les activités du Comité d'En­tente en ce qui concerne : le nouveau Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, la transversalité, les GIP (Groupements d'Intérêt Pu­blic), « l'accord-cadre », les rapports écoles-universités.***

ions' de rame ri p etre

signée, aryi de.,

titres tlt iirri>ItlÈïïrtrSagre~,.par le niin r des affaire ï sociales et de la solidarité natio­

nale,

complémentaire allégée pour passer d'une profession à l'autre).

Le Comité de Service Social participant à un groupe de travail sur ce sujet à la Fédération des Comités d'Entente des Centres de Formation de travailleurs sociauxt, le document de synthèse élaboré par le groupe Transversalité de notre Comité d'En­tente lui sera transmis pour alimenter sa réflexion.

***Lors de l'interview de Monsieur THEVENET, chargé de mission auprès du Ministre des Affaires Sociales, parue dans les ASH (numéro 1368 du 17 sep­tembre 1983), celui-ci fait état des possibilités pour les centres de travail­leurs sociaux de se mettre en GIP, tout en ne précisant pas pour l'instant, ni quand, ni comment. Qu'en pense le Comité d'Entente ?***

Monsieur THEVENET a décla­ré, le 30 juin, lors de la rencontre avec tous les partenaires des centres de for­mation, qu'il mettrait en place un grou­pe pour étudier les G1P2 et les possibi­lités d'adaptation au secteur social.

Si ce groupe est mis en place, le Comité d'Entente serait prêt à y participer.

L'ensemble des écoles attend avec intérêt les résultats de ce travail pour envisager la possibilité d'utiliser ce type de structure.

***En ce qui concerne la lettre-circulaire signée le 16.09.19833 « re­lative à l'accord-cadre entre le Minis­tère des Affaires sociales et de la Solidarité Nationale et le Ministère de l'Éducation Nationale concernant les activités de formation des travail­leurs sociaux et de recherche sur le travail social », k Comité d'Entente a-t-il été associé à la préparation de cet accord ?***

Non, contrairement à ce qui

s'est passé par la suite pour la concer­tation relative ***à*** l'avenir des centres de formation des travailleurs sociaux du printemps 1983 (dont l'aboutissement fut la rencontre du 30 juin 1983).

Les rencontres préparatoires à « l'accord-cadre » ont eu lieu fin 1982 et début 1983 entre les deux directions, celle de l'Action Sociale et celle de l'Enseignement Supérieur.

Au début des négociations, cer­taines universités étaient présentes.

En automne 1982, le Comité d'Entente a adressé une demande au Directeur de l'Action Sociale pour que les centres professionnels soient aussi représentés.

Cette demande n'a pas été en­tendue. Aucune concertation n'a été mise en place avec les centres de for­mation en ce qui concerne « l'accord-cadre ».

***Y a-t-il un écart entre le conte­nu de « l'accord-cadre » et les déclara­tions de M. THEVENET, lors de la réunion du 30 juin 1983 (organisée par le Ministère sur l'avenir*** *du système de* ***formation des travailleurs sociaux) ?***

11 nous semble qu'il pourrait y avoir un écart entre, d'une part la ré­glementation qui régit actuellement la formation des assistants sociaux, *ainsi* que l'exercice de la profession *(Cf:* Code de la Famille), et d'autre part, certaines habilitations et réglementa­tions de diplôme « universitaire » qui pourrait être préparé dans d'autres conditions que celles que nous connais­sons.

***Dans « l'accord-cadre*** *»,* ***rien n'est précisé quant aux flux de forma­tions et à leur pertinence par rapport au marché du travail. Qu'en pense*** *le Comité d'Entente ?*

A la réunion du 30 juin 1983, j'avais, au nom du Comité d'Entente,

TITRE 111

Formation et recherche.

Article S.

Les recherches universitaires-relati­ves au travail *social* et plus généraient/4 aux activités sociales s'attachent à su%re 1' evvlu-tioh4lobale du travail et s'intègrent notam­ment dans ie contexte économique et social régional.

A cette fin, le ministère tic l'éduca­tion nationale étudiera particulièrement lamise en place de formations de traisièrne cycle dans le domaine des sciences sociales.

Les recherches universitaires seront, coordonnées avec les recherches organisées pour le compte du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Article 6.

Les formations des travailleurs So­ciaux organisées par les universités ont une finalité professionnelle,

Elles peuvent concerner des étu­diants en formation initiale ou des travail­leurs sociaux en formation continue.

Elles peuvent conduire à des diplb;` mes ou s'inscrire dans le cadre d'actions de perfectionnement.

Les contenus des formations sont adaptés aux besoins professionnels.

Les formations sont pluridisciplinai- ires et ont pour objectif de préparer aux divers métiers du secteur social.

Les conditions d'admission dans-ces formations sont déterminées conjointement par le ministère des affaires sociales et de 'la solidarité nationale et le, ministère de l'édu­cation nationale.

L'expérience professionnelle et les acquis antérieurs . éventuels sont pris en compte dans les cursus de formation.

L'organisation des formations peut donner lieu à convention entre les universités et les centres de formation agréés par le mi-'nistère des affaires sociales et de la solidarité

nationale.

Article 7

Les diplômes en travail social déli­vrés par les universités ont la qualification de diplômes nationaux sous réserve d'halili station par le ministère de` l'éducation natio­nale

Las formations correspondantessont ,a tors évaluées ,dans la-charge des établisse ments conformémentaux" règleshabitueiles: Les établissements peuvent en outre délivrer sous leur: responsabilité des diplômes d'uni-

versité, -

Article 8

Le-ministère des affaires` sociales et de la solidarité nationale peut agréer' les for­mations conduisant à des diplômes nationaux visés ù l'article précédent et conformes', à, sa politique de formation en travail social ; dans *ce cas,* il s'engage à faire en sorte que l'agré­ment qu'il accorde ouvre de plein droit l'ac cès aux professions correspondantes.

Réciproquement. les titulaires des diplômés délivrés par le ministère des affaires sociales et de ta solidarité nationale peuvent, dans le radié des dispositions réglementaires. etrc admis dans les, filières universitaires notamment les titulaires du, diplôme supé-rieur an travail sorti} podrrpnt étre admis en troisième cycle dons lcs conditions requi ses par la réglementation universitaire,

|  |  |
| --- | --- |
| o |  |

aux besoins de la formation.

En revanche, la réticence du Ministère de l'Éducation Nationale pour reconnaître un statut de titulaire aux formateurs professionnels rend plus difficiles les rapports entre les instances de formation.

Ni la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur, ni l'ac­cord-cadre ne trouvent de solution recevable à ce problème.

Il est cependant déterminant pour la formation, car sans une réelle parité entre enseignants des disciplines et enseignants professionnels, le rapport théorie/pratique ne peut être équilibré et l'alternance école/terrain ne peut être mise à profit pour l'étudiant.

***A votre avis, les écoles de service social ont-elles peur pour leur avenir ?***

Les centres de formation d'as­sistants sociaux ont le souci de mettre en place une formation adaptée aux besoins de notre société en mutation.

La nouvelle réglementation de la formation semble le permettre, si toutefois on leur accorde des moyens suffisants pour l'appliquer.

Leur objectif prioritaire est de nature pédagogique : elles ont à prendre en compte les besoins du travail social et les attentes et les possibilités des étudiants.

Faut-il encore pour mener cet­te tâche qu'on ne vienne pas les détour­ner de cet objectif par des remises en cause qui n'ont que des fondements de nature politique.

\*C.E.E.F.S.S., 9 rue de l'lsly 75008 Paris.

1. Font partie de la Fédération des Comités d'Entente, les Comités d'Entente des Assis­tants Sociaux, des Educateurs Spécialisés, des Conseillères en Économie Sociale et Familiale, des Educateurs de Jeunes Enfants. des Moniteurs-Educateurs.
2. G.I.P. : Groupement d'Intérêt Public. Structure juridique nouvelle promue par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche, afin de faciliter statutairement la mise en oeuvre de recherches par secteurs privés et secteurs publics.
3. Parue au B.O. en novembre 1983.

Propos recueillis par Edith FONTENEAU *Formateur-école de Service Social*

Article 10.

Le mtnistèie des affaires sociales et de la solidarité nationale conc•ourt au tone tionnement des formations nnive-i'sitaiie. co nec! 'm'es i:OnfQTillentent an\ dispositions contractuelles mentionnées' à l'article ``14.

Article 11.

Les uttiversités peuvent participer au financement di:...fotiarations stir :leurs ressources propres et notamment eçllés provenant de da' taxe d'apprentissage ou de fnancerntnti de la formation profe5,sionnel-

Article-y

1.es untver,ttcs rne-ttent â lu di,p>• salon des formations et des recherches cona;rrte+ par le présent accord les tnoycna en personnel, fonctionnement et équipernen t ut il icpre dont d'os dïsposent.

posé les questions suivantes concernant les ouvertures de formation des travail­leurs sociaux dans des universités :

* comment les flux des forma­tions universitaires seront-ils maîtrisés ?
* les conditions d'agréments des centres, des directeurs, des respon­sables d'unité de formation, seront-elles les mêmes que pour les écoles profes­sionnelles ?

Monsieur **THIERRY, sous-direc­teur** des Professions Sociales a répondu qu'il fournirait des agréments aux universités en fonction des besoins en professionnels des régions concernées. La maîtrise des flux serait faite par les Affaires Sociales au sein du Comité de Liaison qui réunit les deux instances ministérielles et qui est consulté pour avis pour la création de diplômes na­tionaux universitaires. Cependant, l'É­ducation Nationale pourra passer outre et habiliter des diplômes ayant reçu des avis défavorables au Ministère des Affaires Sociales.

Pour le Comité d'Entente, il paraît tout à fait dommageable que le Ministère de l'Éducation Nationale puisse habiliter des diplômes qui auraient reçu un avis défavorable du Ministère des Affaires Sociales, car certaines universités pourraient ainsi former des diplômés ayant vocation pour le chômage.

Pour répondre à ma deuxième question, il a précisé que les réglemen­tations existantes concernant les di­plômes s'appliqueraient pour le dispo­sitif universitaire de formation de travailleurs sociaux.

Nous regrettons que le texte de l'accord soit moins clair à ce sujet.

*On dit* ***dans le milieu profes­sionnel que les centres de formation refusent de travailler avec les universi­tés.***

***Qu'en est-il exactement ?***

Depuis de nombreuses années, cette image persiste. En réalité, les écoles ont toujours fait appel à des enseignants des universités pour l'en­seignement théorique dans telle ou telle discipline. Bien sûr, ce qu'elles recher­chent, ce sont des universitaires qui s'intéressent au travail social et ont une connaissance du secteur, afin que ceux-ci puissent adapter leurs enseignements

Article 12:

I.es ressources exti:rieure~ iiéftnies par les arti:,les i0 et' I I peuvent concourir. sauf. .d tspntiitlotis contraires :et dans tc. iadre

de la .réglémeirtatiiin en vigueur,.•à ;la créa-

,

tiorr d'enlpltticga8e's.

Art

lïreeisrto t oyLiï rui, en ions.'

I-• ait à raits\_ 14.16 s pian

c*t*i.u*r*dcs P*ns*cl*ç~ncr;* I): #iLEll<It~l~'

*rs.*

*u <ltrectëttr de t'Qttion t111'%*

*I. (:Ili* iFtl)

*Manquant de place dans ses précédents numéros,
  
la rédaction de PEPS vous prie d'excuser le retard
  
de publication de cette interview —.*

**Petites**

**nonce,**

11►1111111111111I11 N IIiI1Ill1 N ►III

111111 1111111111111111111I111111111

11 I11 11111111111111111111111 11111

PAYANT

Offres d'emplois, de stages, de

formations, etc...

Tarif exceptionnel : Règlement et texte à : PEPS

6 F la ligne (38 signes, lettres ou 1, rue Keller 75011 Paris

espaces)

Envoi 3 semaines avant parution.

q,

~ x

PETITES ANNONCES
  
TARIFS

GRATUIT

*(acceptées sur répondeur-enregis­treur 16 (1) 850.08.14) :*

*®* Demandes d'emploi, de stage ; contacts professionnels, échanges travaux théoriques et expériences pratiques ; initiatives militantes et à but non lucratif.

'~lÎiilijflliilll~P!

v

**Métamorphose de la vie Sociale.** *Un défi pour le Service Social.*

Compte-rendu du XXXVIIe Congrès de l'A.N.A.S. (Clermont-Ferrand, 1982), Paris, Editions E.S.F., 17, rue Viète, 75017, 1983, 70 F.

* Repenser le Social
* Les Mutations
* Les Stratégies d'action du Service Social = Quel défi pour le Service Social ?

Servoin, François, Duchemin, Roberte, **Introduction au Travail Social.** *A l'usage des travailleurs sociaux et des formateurs.* Paris, Editions E.S.F., 1984, 90 F.

* Le Travailleur social, partenaire dans le champ social

- Le social factice et le social cons­truit (les opportunités de professionnalisa­tion : les professions sociales)

- Le processus de personnification et de personnalisationdcstravailleurs sociaux.

vailleur social

- L'intervention des partenaires pu­blics et semi-publics dans ie champ social.

- L'univers associatif (la défense d'intérêts collectifs par les associations, l'éducation populaire et le mouvement asso­ciatif. Le devenir du mouvement associatif dans le secteur social).

*« Le Travailleur social n'est plus l'acteur isolé dans une relation singulière avec son client. Il est au centre d'un enchevétrement complexe d'institutions qui, chacune de son côté, agit sur le social. Il n'est plus seul et le dialogue avec l'institution devient essentiel ».*

Jeantet, Thierry, **L'Individu collectif.** Préf. de R. Garaudy, Editions Syros, coll. *Histoire et Théorie,* 1983.

* L'individu contre l'individualisme, les idéologies et les partis, l'Etat, les besoins artificiels.
* L'individu par l'éducation et la recherche, l'art, la communication.
* L'individu dans son espace.
* L'individu au-delà du consommateur et du producteur.
* L'individu maître de la dimension de la production.
* L'individu sans capital.
* L'individu par la démocratie directe.

Gustave Nicolas Fischer, **Le travail et son espace, Coll.** *Pratiques de l'espace,* Editions Dunod, 1983.

Un regard original sur les conditions de travail, porté plus spécifiquement sur

'importance des lieux dans lesquels les

salariés évoluent. Fischer s'intéresse à **l'im­pact** psychologique de l'aménagement de l'environnement du travail en tant que sys­tème de lieux, d'endroits, d'espaces, occu­pés professionnellement mais aussi affecti­vement et socialement.

« Dis-moi comment tu utilises l'es-. pace et je te dirai comment tu vis ton travail ». C'est une perspective de réflexion enrichis­sante pour le thème complexe des conditions de travail.

Noël Communod, Michel Féron, **Le nouveau droit de la gestion sociale, coll. Dunod** en­treprise, Editions Dunod.

Intégrant les lois Auroux et toutes les réformes de 1982, cet ouvrage tente de démythifier le « juridique » **pour mettre** cette connaissance à la portée de **tous.** En l'espace de quelques mois, la moitié du droit du travail est devenue caduque. Le paysage qui régissait les relations entre employeurs et salariés a ainsi fondamentalement changé. Les acteurs du « jeu social » doivent en connaître les règles, ils **trouveront** ici un outil pour aborder sans complexe le **nouveau dialogue** social.

~~--=,~`~•:e `

RENCONTRES
  
INTERNATIONALES
  
DE RECHERCHE
  
ET D'INNOVATION
  
EN PSYCHIATRIE

*15 - 16 - 17 novembre 1984 à Paris*

Ces journées seront un lieu
  
et une tribune de rencontres
  
pour l'échange et la
  
communication d'expériences
  
et de recherches.

*Pour participation, contributions et contacts :*

Psychiatrie en chantiers
  
CEMEA
  
76, boulevard de la Villette
  
75940 PARIS
  
16 (1) 206.38.10

C.)

G

Après l'analyse des effets produits sur le travail social par :

* *la crise économique*
* *la décentralisation*
* *les changements sociaux*

des stratégies d'avenir fondées sur les notions de

*développement
  
territorialisation
  
solidarités naturelles*

*modifiant* le jeu des acteurs sociaux, sont envisagées.

Ce document, élaboré à partir des interventions aux Journées Pédagogiques de la Bussière en Mars 1983, s'adresse aux formateurs, aux étudiants, aux professionnels du Social...

Ouvrage de 152 pages, 21 x 29,7.
  
A commander au
  
CEEFSS
  
9, rue de l'Isly 75008 Paris
  
Coût unitaire 90 F (port compris).

Le Comité d'Entente des Écoles
  
de Service Social
  
*propose*un ouvrage intitulé

**MUTATIONS ÉCONOMIQUES,
  
SOCIALES ET JURIDIQUES
  
POUR LE TRAVAIL SOCIAL
  
ET LA FORMATION**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 |  |  |  |  | |  | |  | |  |  |  | | L- | |  | |  |  | |  | |  |  |  |
|  |  |  |  |  | |  | |  | |  |  |  | |  | |  | |  |  | |  | |  |  |  |
|  |  |  |  |  | |  | |  | |  |  |  | |  | |  | |  |  | |  | |  |  | *—* |
|  |  |  | *RENCONTRE INTER-LCOLES  D'ASSISTANTES DE SERVICE* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | *SOCIAL* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | Thème : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | PROBLEMES POSES POUR LA  RECHERCHE D'UN TERRAIN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | — |
|  |  |  | DE STAGE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | v. |
|  |  |  | E.N.S. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | Mardi 3 mai 1984 â 18 heures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  |  |
|  |  |  | 2, rue de Torcy 75018 Paris | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  |  |
|  |  |  | Métro Marx Dormoy | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | *Contacter si besoin de renseignements* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | *(avant 22 heures)* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | JOUINEAU.  Anne Tél. : 989.64.12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | Mireille SÉVERIN. Tél, : 258.41.37 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  | (2ème année E.N.S ) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |
|  |  |  |  | |  | |  | |  | | | |  | |  | |  | | |  | |  | |
|  |  |
|  |  |  |  | |  | |  | |  | | | |  | |  | |  | | |  | |  | |  |  |

SIGNALER POUR PROTÉGER... *en protection de l'Enfance* 16-17-18 mai 1984 à Aix-en-Provence

Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés. 3, rue de Sthckholm 75008 Paris

VOTRE PUBLICITE
  
VOS ANNONCES

DANS LE PROCHAIN
  
NUMÉRO DE PEPS

TARIFS PARTICULIEREMENT
  
AVANTAGEUX

|  |  |
| --- | --- |
| *Exemples TTC* |  |
| 1/6 page (6 x 13) | 120 F |
| 1/2 page | 360 F |
| La page entière | 720 F |
| Contacts : |  |

PEPS
  
Christian LABATSUZAN
  
1, rue Keller
  
75011 PARIS